

Gordon MACE

180.00 DA

**GUIDE
D'ÉLABORATION
D'UN PROJET
DE RECHERCHE**
2^e ÉDITION

MÉTHODES EN SCIENCES HUMAINES

De Boeck  Université

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

L'édition originale de cet ouvrage a été publiée en 1988 par les Presses de l'Université Laval, Québec, Canada, sous le titre *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*.

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

© Presses de l'Université Laval, 1988
Pavillon Pouillot - CP 2447, Cité Universitaire,
Sainte-Foy G1K 7P4, Canada

Distribution exclusive en Europe et en Afrique
De Boeck & Larcier s.a.,

© De Boeck & Larcier s.a.
Département De Boeck Université pour l'adaptation européenne. Première édition 1991, deuxième édition 1997
Paris, Bruxelles

Toute reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, et notamment par photocopie ou microfilm, est strictement interdite.

Imprimé en Belgique

*À mes étudiants et étudiantes, pour
qu'ils acquièrent ou conservent le goût de
l'effort et du travail bien fait.*

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	XIII
INTRODUCTION.....	1
Qu'est-ce qu'un projet de recherche ?	1
Quel type de recherche se prête à la rédaction d'un projet ?.....	2
Pourquoi rédiger un projet de recherche?.....	4
Projet de recherche et rapport de recherche	5
CHOISIR UN SUJET.....	9
PREMIÈRE ÉTAPE. FORMULER LE PROBLÈME	13
Pourquoi formuler un problème ?	13
Qu'est-ce qu'un problème de recherche ?	15
Comment cerner un problème général de recherche ?	16
1. Reconnaître les éléments du problème	17
2. Énoncer la question générale et choisir le thème particulier de recherche.....	20
Comment formuler le problème spécifique de recher- che ?	21
1. Choisir le problème spécifique de recherche ...	22
2. Énoncer la question spécifique de recherche ...	25
Résumé.....	27
Lectures recommandées	29
Illustration	30

DEUXIÈME ÉTAPE. POSER L'HYPOTHÈSE	35
Qu'est-ce qu'une hypothèse ?	35
- Quel rôle l'hypothèse joue-t-elle dans le processus de recherche ?	37
Quelles sont les caractéristiques de l'hypothèse ?	38
Comment vérifier une hypothèse ?	40
Résumé	41
Lectures recommandées	42
Illustration	43
TROISIÈME ÉTAPE. CONSTRUIRE UN CADRE OPÉRATEUR	45
Pourquoi construire un cadre opératoire ?	46
- Du concept à la variable	47
- De la variable à l'indicateur	53
Qu'est-ce qui sous-tend le choix des variables et des indicateurs et quelle sera la dynamique du cadre opératoire ?	57
Résumé	59
Lectures recommandées	61
Illustration	62
QUATRIÈME ÉTAPE. CHOISIR LA STRATÉGIE DE VÉRIFICATION ..	67
Quels sont la nature et le rôle de la stratégie de vérification ?	67
Quels sont les types de stratégies de vérification ? ...	68
Comment préciser et justifier les paramètres de la stratégie de vérification ?	71
Résumé	73
Lectures recommandées	75
Illustration	76
CINQUIÈME ÉTAPE. CHOISIR UN INSTRUMENT DE COLLECTE DE L'INFORMATION	79
Quel type d'information sélectionner ?	79
Quel type d'instrument utiliser ?	80
Quelles sont les modalités d'utilisation des instru- ments de collecte de l'information ?	83
Résumé	85
Lectures recommandées	86
Illustration	88

SIXIÈME ÉTAPE. TRAITER LES DONNÉES.....	91
Comment classer l'information ?	91
Comment analyser les données ?.....	93
Quelles précisions faut-il apporter aux modalités d'application de l'instrument d'analyse ?.....	99
Résumé.....	101
Lectures recommandées.....	103
Illustration.....	104
SEPTIÈME ÉTAPE. ÉNONCER DES CONCLUSIONS ANTICIPÉES....	107
Résumé.....	109
Illustration.....	110
CONSTRUIRE ET PRÉSENTER LA BIBLIOGRAPHIE.....	111
Comment présenter la bibliographie ?	112
Résumé.....	113
Lectures recommandées.....	114
CONCLUSION	115
BIBLIOGRAPHIE	117

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com



AVANT-PROPOS

Il ne viendrait sans doute pas à l'idée d'un constructeur domiciliaire de bâtir une maison sans avoir au préalable tracé les plans. Nous savons également que les investisseurs les plus prospères sont généralement ceux qui ont appuyé leur stratégie d'acquisition, d'investissement ou de commercialisation sur une planification méticuleuse. Il en va de même pour la recherche sociale où les meilleures productions scientifiques sont le plus souvent le résultat d'une préparation minutieuse de structuration de l'objet d'étude et de planification des étapes de la démonstration. Pourtant, il arrive régulièrement que les étudiants négligent cette étape importante de la recherche et soumettent alors des travaux souvent incomplets sur le plan du développement logique de l'argument.

Il faut cependant reconnaître que les ouvrages de méthodologie ne sont pas toujours très utiles à cet égard, sans parler de l'hermétisme de leurs propos. Pour apprendre un peu à faire de la recherche, il faut en effet que les étudiants lisent le plus souvent de gros ouvrages de 300 à 600 pages qui insistent par ailleurs beaucoup plus sur les techniques spécialisées de recherche que sur ses éléments fondamentaux.

Il existe toutefois de petits ouvrages qui donnent quelques conseils sur la façon de mener une recherche. Mais ces textes sont également, à leur façon, très spécialisés dans la mesure où certains privilégient les règles formelles de présentation des travaux, tandis que d'autres ne sont utilisables que pour certains types de recherches comme les enquêtes sur le terrain. À ma connaissance, il n'existe pas de petit guide, en français ou en anglais, qui intègre,

en les commentant, les principales étapes du processus de recherche.

C'est essentiellement pour combler cette lacune que j'ai écrit ce court texte, lequel, évidemment, ne s'adresse pas aux chercheurs aguerris ni, en priorité, aux étudiants de troisième cycle qui, normalement, possèdent le bagage nécessaire pour utiliser avec discernement les éléments de méthode qu'exigent les travaux scientifiques. C'est plutôt à l'intention des étudiants de premier et de deuxième cycle que ce guide a été rédigé, afin de leur fournir un instrument pratique pour les aider à mieux structurer leurs travaux de recherche. Compte tenu de la finalité, on comprendra que cet exposé soit forcément incomplet et qu'il ne fasse pas toutes les nuances que l'on trouve en général dans les textes de méthodologie plus volumineux. C'est également avec cette finalité en tête qu'il a été décidé de maintenir au minimum les notes et références, même si ce texte n'est qu'un condensé de la littérature existante. Seuls les emprunts explicites ont été signalés.

Il fallait aller à l'essentiel, avec le risque de trop simplifier parfois, afin d'offrir aux étudiants un petit guide qu'ils pourront utiliser de façon constante comme une sorte d'aide-mémoire pour la préparation et la réalisation de leurs travaux de recherche. En ce sens, j'aimerais que les utilisateurs considèrent un peu ce guide comme une carte routière que l'on étudie avant d'entreprendre un voyage et que l'on consulte à l'occasion en cours de route.

C'est surtout pour mes propres étudiants que j'ai écrit cet ouvrage. Les exemples utilisés viennent principalement de la science politique. Mais les sciences sociales dans leur ensemble ne me paraissent pas, pour ce qu'elles étudient d'essentiel, avoir atteint un niveau tel de spécialisation que l'on puisse parler de méthode spécifique à chacune. En sciences de l'Homme, pour utiliser l'expression de Piaget, les exigences fondamentales de la méthode scientifique sont les mêmes d'une discipline à l'autre. Les étudiants qui n'appartiennent pas à la science politique devraient par conséquent pouvoir également tirer profit de ce petit guide.

J'aimerais souligner l'appui matériel accordé à ce projet par l'Université Laval qui, par le biais de deux subventions du Programme de soutien à l'innovation pédagogique, a permis d'accélérer la mise en marche de ce travail. J'ai également apprécié

l'accueil bienveillant du directeur de mon département qui m'a permis d'utiliser certaines ressources départementales pour réaliser ce projet.

Je voudrais par ailleurs exprimer ma gratitude à mes collègues Jean Crête, Vincent Lemieux, Louise Quesnel et Jean Mercier qui ont bien voulu discuter du plan de travail avec moi et ont commenté une version préliminaire de ce texte. Je voudrais aussi remercier Jacques Champagne et les évaluateurs externes dont j'ai apprécié et tenté d'utiliser à profit les commentaires judicieux. Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance à mes étudiants des trois cycles qui, au cours des deux dernières années, m'ont permis, par leurs remarques, d'améliorer ce manuscrit.

Avant de terminer, il me faut exprimer ici ma très vive reconnaissance à Claude Arsenault et Lisette Laforest. En plus de construire des dossiers de recherche, Claude a travaillé méticuleusement pour élaborer les illustrations de fin d'étape et trouver les lectures recommandées appropriées. Lisette, pour sa part, a dactylographié, avec sa compétence habituelle, les différentes versions de ce manuscrit. Grand merci à tous les deux ainsi qu'à François Miller, du Service des ressources pédagogiques, pour ses nombreuses suggestions.

Comme le lecteur peut s'en rendre compte, un travail de ce genre bénéficie toujours de collaborations diverses. Il aurait été injuste de ne pas faire état de ces apports précieux, mais il va de soi que je demeure le principal responsable des erreurs ou des insuffisances de ce texte.

Gordon Mace

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

INTRODUCTION.

Qu'est-ce qu'un projet de recherche

Les auteurs d'ouvrages de méthodologie utilisent différentes expressions pour qualifier ce que l'on appelle un projet de recherche; ils parleront par exemple de cadre de référence, de cadre d'analyse, de devis de recherche, de devis expérimental, de méthodologie de la recherche ou encore de démarche méthodologique. Cette confusion terminologique est d'autant plus lourde de conséquences que certaines expressions font référence à l'ensemble du processus de recherche et d'autres à une étape spécifique de la recherche. Il y a donc avantage à utiliser l'expression « projet de recherche », puisque le mot « projet » indique très clairement qu'il ne s'agit pas de la réalisation ou de l'actualisation de la recherche, mais plutôt de ce que l'on veut entreprendre comme recherche et de la méthode que l'on utilisera pour ce faire; ce sont en fait les étapes préliminaires de la recherche au cours desquelles seront tracés les paramètres de l'étude.

Un projet de recherche est l'étape préliminaire de la recherche au cours de laquelle il faut établir les limites de l'objet d'étude et préciser la manière de réaliser chacune des étapes du processus.

Bien que l'idée de plan soit apparentée au projet de recherche, il faut bien voir que ce dernier ne consiste aucunement en un plan de travail et encore moins en une table des matières; il est beaucoup plus explicite qu'un plan de travail, car on y justifie et commente systématiquement les choix méthodologiques faits à chaque étape du processus. Le projet de recherche est donc un document écrit pouvant comporter, selon le cas, de 10 à 50 pages.

Quel type de recherche se prête à la rédaction d'un projet ?

Les auteurs d'ouvrages de méthodologie ont souvent tendance à établir des typologies de la recherche. Bien que ces distinctions ne fassent pas toujours l'unanimité, on reconnaît habituellement l'existence d'au moins deux grands types de recherches : la recherche expérimentale et la recherche non expérimentale, appelée aussi recherche *ex post*.

En recherche expérimentale, dont on trouve le prototype en sciences de la nature et en sciences pures, le chercheur est en mesure de vérifier les facteurs qui influencent ou peuvent influencer l'objet d'étude. Hormis certains domaines, comme l'astronomie, ce type de recherche permet habituellement au chercheur de reproduire en laboratoire les conditions de la réalité observable. Dans le domaine des sciences sociales, ce type de recherche est très fréquent en psychologie expérimentale et occasionnel en sociologie ou en science politique. Ainsi, le chercheur détermine au préalable le type d'information et la nature des stimuli auxquels il soumettra de petits groupes d'individus afin d'évaluer leur comportement dans des situations particulières.

Nous avons une illustration de ce type de recherche en science politique lorsque, en 1966, Jean Laponce, de l'Université de Colombie-britannique, avait voulu étudier l'influence des sondages sur le vote des électeurs¹. Pour ce faire, il avait constitué de petits groupes d'étudiants à qui il demandait de voter pour des candidats fictifs; il leur fournissait une information tronquée sur les intentions de vote des participants qu'il modifiait à son gré pour en étudier l'influence sur la nature du vote. De façon générale, c'est exclusivement à ce type de recherche que les auteurs d'ouvrage de méthodologie réservent l'utilisation du devis expérimental.

En sciences sociales, toutefois, les travaux les plus courants ne résultent pas d'une recherche de type expérimental, mais plutôt d'une recherche de type *ex post*, c'est-à-dire où le chercheur ne maîtrise pas les facteurs qui peuvent influencer son objet d'étude et

¹ Pour plus de détails, voir Jean LAPONCE, « An Experimental Method to Measure the Tendency to Equibalance in a Political System », *American Political Science Review*, 1966, pp. 982-993.

où il est obligé d'étudier des comportements ou des événements qui se sont déjà produits². D'où le terme *ex post*.

Car la plupart des recherches en sciences sociales, étant donné leur objet d'étude, ne permettent pas au chercheur de reproduire fidèlement en laboratoire des comportements ou des événements qui se sont produits dans la réalité observable; les modèles économétriques et certaines simulations sur ordinateur tentent par contre d'y parvenir en maintenant constants certains facteurs d'influence. Les conclusions qui découlent de ce type de recherche, qu'on appelle parfois quasi expérimentale, ne révèlent guère, cependant, une capacité explicative supérieure, car les facteurs en question ne sont jamais constants dans la réalité des choses. Pour parodier une formule chère aux économistes, dans le monde observable, « toutes choses « ne sont jamais égales » par ailleurs ».

Ainsi, en recherche sociale, il existe deux types fondamentaux de recherches, mais cela n'implique aucunement qu'il faille construire deux ou plusieurs types de projets de recherche selon la nature de l'étude. En effet, chaque type de recherche, malgré ses spécificités, doit respecter les règles de la méthode scientifique. Cette dernière est une façon particulière de connaître la réalité qui comprend un certain nombre d'étapes du processus de recherche regroupées en deux moments spécifiques : la conceptualisation et l'expérimentation ou vérification.

Conceptualisation et expérimentation étant les fondements de la méthode scientifique, et le projet de recherche étant construit en fonction de cette méthode, il s'ensuit que le projet peut être utilisé pour réaliser n'importe quel type de recherche³.

² Sauf dans le cas de la recherche-action et de l'observation participante où le chercheur est directement concerné par le phénomène observé. On suppose alors que l'analyse est postérieure à l'événement.

³ il ne s'agit pas ici d'ouvrir cette boîte de Pandore à propos de ce qu'est ou n'est pas la méthode scientifique; il ne saurait être question non plus de procéder à quelque exclusion que ce soit. Disons simplement que dans le cadre de cet ouvrage, nous avons choisi de privilégier l'approche hypothético-déductive couramment utilisée dans l'ensemble des sciences sociales.

Pourquoi rédiger un projet de recherche ?

Le projet de recherche est un instrument de travail qui permet de préciser les étapes d'un travail de recherche à réaliser; c'est donc un précieux instrument d'organisation de la pensée qui aide à structurer logiquement l'objet d'étude et à effectuer une analyse plus efficace. Ce travail préparatoire est nécessaire pour ne pas s'égarer dans l'analyse et présenter une démonstration confuse ou incomplète qui réduirait d'autant la portée explicative du travail.

Tentons d'illustrer l'importance du projet de recherche au moyen d'un exemple. Ainsi, quand un gouvernement, une entreprise ou un individu confie à un architecte le mandat d'ériger une structure comme le Grand Théâtre de Québec, le Palais des Congrès de Montréal ou encore la Tour du CN à Toronto, celui-ci ne se met pas au travail immédiatement pour dessiner ses plans. Il doit d'abord s'assurer d'avoir bien compris les exigences du client, puis analyser les caractéristiques du quartier où l'édifice sera érigé afin de connaître l'architecture des bâtiments voisins et, éventuellement, la vocation du quartier. Il doit également étudier méticuleusement les fonctions dévolues à la nouvelle structure et consulter les plans d'édifices similaires construits ailleurs dans le monde. Ce n'est qu'après ce travail préparatoire pouvant s'échelonner sur plusieurs semaines ou plusieurs mois qu'il sera en mesure de dessiner ses premières ébauches.

C'est un peu de la même façon que doit procéder le chercheur en sciences sociales. Ses travaux de recherche seront de peu de valeur s'il ne s'est pas adonné à une préparation minutieuse avant d'entreprendre le gros de ses recherches. Cette préparation minutieuse lui permettra, entre autres, de déterminer dès le départ ce qu'il veut démontrer à propos de son objet d'étude et la manière de procéder pour effectuer la démonstration.

Le projet de recherche sert essentiellement à ce travail préparatoire qui peut facilement constituer la moitié de l'effort global à fournir. On peut donc dire qu'il remplit trois fonctions essentielles relativement à une activité de recherche :

- Il aide à mieux préciser l'objet d'étude.
 - Il permet de planifier les étapes de la recherche.
 - Il aide à sélectionner les stratégies et les techniques de recherche les plus appropriées compte tenu de ce que l'on veut démontrer.
-
-

Projet de recherche et rapport de recherche

Beaucoup d'étudiants saisissent mal la différence entre un projet de recherche et un rapport de recherche, ou travail long, que les professeurs exigent souvent à partir de la deuxième année du baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat. En réalité, la différence entre ces deux types d'exercices est semblable à celle qui existe entre les plans de l'architecte et la structure une fois achevée.

Le *rapport de recherche* est un document écrit dont la fonction principale consiste à présenter les résultats de la recherche une fois terminée. Naturellement, il reprend plusieurs éléments du projet de recherche, mais son rôle central consiste à présenter les résultats de l'analyse dont les étapes et procédures ont été annoncées dans le projet de recherche. Un rapport de recherche bien fait comprend habituellement une partie introductive où l'auteur reprend la formulation du problème, l'énoncé de la question de départ et de l'hypothèse, ainsi que la présentation du cadre opératoire et de la démarche. La partie centrale du rapport de recherche consiste en la présentation et la discussion des résultats de l'analyse, et la conclusion fait le point sur la vérification de l'hypothèse, critique la méthode utilisée et enfin dessine de nouvelles pistes de recherche.

Le *projet de recherche* est également un document écrit qui, au lieu de présenter les résultats de la recherche, annonce plutôt la procédure à suivre pour effectuer la recherche. Il comporte généralement sept parties correspondant à chacune des grandes étapes du processus de recherche : 1) la formulation du problème;

PRINCIPALES COMPOSANTES
DU PROJET DE RECHERCHE ET DU RAPPORT DE RECHERCHE

- Projet**
1. Formulation du problème
 2. Énonciation de l'hypothèse
 3. Construction du cadre opératoire
 4. Choix de la stratégie générale de vérification
 5. Choix de la ou des techniques de collecte de l'information
 6. Choix de la ou des techniques d'analyse des données
 7. Présentation de la démarche concrète de vérification de l'hypothèse
- Bibliographie**

- Rapport**
1. *Partie introductive*
Reprise en abrégé des points 1 à 7 du projet de recherche.
 2. *Partie centrale*
Présentation et discussion des principaux résultats de l'analyse selon le cadre opératoire établi dans le projet.
 3. *Conclusion*
Discussion des résultats de l'analyse par rapport à la vérification de l'hypothèse, retour critique sur la méthode utilisée et proposition de pistes de recherche éventuelles.

Bibliographie

2) l'énonciation de l'hypothèse; 3) la construction du cadre opératoire; 4) le choix de la stratégie générale de vérification; 5) le choix de la ou des techniques de collecte de l'information; 6) le choix de la ou des techniques d'analyse des données; et 7) la présentation des conclusions anticipées. Le projet de recherche, comme le rapport d'ailleurs, doit être suivi d'une bibliographie.

Ainsi, projet de recherche et rapport de recherche sont deux exercices intimement liés : le projet de recherche prépare le rapport de recherche et en améliore la qualité. En fait, il constitue un appui indispensable, non seulement pour le rapport de recherche, mais également pour l'ensemble du processus.

PDF Create! 5 Times
www.nuance.com

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

CHOISIR UN SUJET

En recherche universitaire, ou le professeur impose le sujet, ou l'étudiant est entièrement libre de le choisir. Le choix du sujet de recherche ne fait pas véritablement partie du projet de recherche puisqu'il le précède dans le temps, mais la qualité du projet et le succès de la recherche elle-même dépendent souvent de considérations qui interviennent au moment même de choisir son sujet d'étude.

L'étudiant doit tenir compte de quatre considérations principales lorsqu'il choisit le sujet d'une recherche. Il doit d'abord s'assurer de l'intérêt qu'il porte au sujet. En effet, s'il est peu ou pas captivé par le sujet, il y a fort à parier qu'il ne pourra investir l'énergie nécessaire pour mener la recherche à terme et surmonter les difficultés inhérentes à toute recherche scientifique.

L'étudiant doit aussi s'enquérir du *traitement antérieur* du sujet qu'il veut étudier. Car si personne d'autre ne s'est intéressé au sujet, l'étudiant ne disposera alors d'aucune référence sur la manière de l'aborder. Les travaux antérieurs sont en effet particulièrement utiles lorsque vient le moment de formuler le problème et de choisir la stratégie de vérification.

Comprenons-nous bien cependant. Lorsque nous écrivons qu'il faut tirer profit des travaux antérieurs pour choisir la façon d'aborder son sujet, nous ne voulons surtout pas dire qu'il faille reproduire ces travaux. Mais comme un sujet peut être abordé de 10, 15 ou 20 manières différentes, il est généralement profitable de voir comment les autres ont procédé afin de choisir une façon originale de mener l'étude et d'évaluer les chances de succès de l'approche à privilégier.

L'étudiant doit également prendre en considération la *disponibilité de l'information* sur l'objet d'étude¹. En effet, tout sujet peut, en soi, être intéressant à traiter, mais son analyse peut poser des problèmes majeurs, en ce sens que l'information pour appuyer la recherche peut être rare, confidentielle, donc non accessible, ou encore non pertinente pour l'aspect que l'on veut étudier. En politique étrangère, par exemple, l'un des domaines de recherche les plus intéressants est sans doute les raisons qui président certaines décisions gouvernementales. Sur quelles bases les dirigeants soviétiques ont-ils décidé d'intervenir en Afghanistan ? Ou les dirigeants libyens d'expédier des troupes au Tchad ? Comment expliquer l'intervention syrienne au Liban ? Tous ces sujets sont pertinents en recherche sociale, mais comment structurer une explication convenable si les documents gouvernementaux sont inaccessibles ou encore si l'on ne peut interviewer les dirigeants de ces pays ? Il est donc extrêmement important de s'assurer au départ de la disponibilité de l'information, parce que c'est elle qui fournit le principal critère de décision en matière de faisabilité d'un projet de recherche.

La *disponibilité des instruments de travail* ou techniques de recherche n'est peut-être pas un facteur aussi important que les précédents, mais il peut, pour certains sujets, devenir déterminant. Supposons, par exemple, que l'on veuille vérifier une hypothèse à propos d'un sujet donné par le biais de la technique de l'analyse événementielle. Il va de soi que l'analyse sera beaucoup plus difficile à réaliser si un instrument n'a pas été conçu pour s'appliquer à un tel objet d'étude.

¹ Les expressions « objet de recherche » et « sujet de recherche » sont parfois utilisées indistinctement dans la littérature. Dans le cadre de cet ouvrage, l'expression *sujet de recherche* peut être considérée comme équivalente à celle de « problème général de recherche », tandis que l'expression *objet d'étude* est utilisée comme synonyme de « problème spécifique de recherche ».

Le succès ou l'échec d'un travail de recherche dépend en bonne partie du choix du sujet d'étude, c'est pourquoi il importe de faire un choix éclairé. Pour ce faire, quatre éléments doivent être pris en compte : 1) le degré d'intérêt à l'égard du sujet à traiter; 2) l'étendue du traitement antérieur du sujet; 3) la disponibilité de l'information y afférent; et 4) la disponibilité des instruments de travail pour l'analyse².

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

² Rappelons également que c'est au moment de choisir le sujet, et non à l'étape de la formulation du problème, qu'il convient d'intervenir la question de la pertinence sociale du sujet à traiter. C'est en effet, et non au moment de formuler le problème de recherche, que l'on peut avertir le lecteur (en introduction) que nous avons choisi d'étudier un thème par rapport à la pauvreté, à l'exploitation ou à la situation de la femme parce que nous considérons ce thème comme important du point de vue de la collectivité ou de la vie en société.

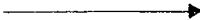
SCHÉMA DES ÉTAPES DU PROJET DE RECHERCHE

Vérification

Conceptualisation

1. *Formulation du problème*
 - Identification des éléments du problème
 - Énonciation de la question générale et choix du thème particulier de recherche
 - Choix du problème spécifique
 - Énonciation de la question spécifique de recherche

Niveau des concepts théoriques



Concepts opératoires
Variables
Indicateurs

Hypothèse

2. Construction du cadre opératoire
3. Choix de la stratégie générale de vérification
4. Choix de la ou des techniques de collecte de l'information
5. Choix de la ou des techniques d'analyse des données
6. Énonciation des conclusions anticipées

PREMIÈRE ÉTAPE

FORMULER LE PROBLÈME

Un projet de recherche débute habituellement avec la formulation du problème qui constitue l'étape initiale du processus de recherche¹. Nous traiterons donc successivement : 1) de la raison d'être de la formulation du problème; 2) de la nature du problème de recherche; 3) des étapes de la formulation du problème, notamment de la reconnaissance du problème général de recherche; et 4) de la formulation du problème spécifique de recherche à l'origine de la question particulière qui doit sous-tendre toute recherche.

Pourquoi formuler un problème ?

On rapporte qu'un ancien ministre québécois avait déclaré en commission parlementaire sur l'étude des crédits alloués aux

¹ À partir de maintenant et pour chaque étape à venir, nous indiquerons la procédure pour réaliser chacune des étapes du projet de recherche. C'est pourquoi, en plus du texte principal, chaque partie comprendra un résumé des principales propositions, un rappel succinct des étapes à franchir, quelques suggestions de lectures sur le thème traité ainsi qu'un exemple destiné à illustrer l'argumentation de chaque partie. À des fins pédagogiques, le même exemple sera repris tout au long de ce guide afin de mieux illustrer la façon de procéder pour chacun des thèmes traités.

Cet exemple est tiré d'une recherche réalisée à l'Université Laval par G. Hervouet, G. Mace et R. Hudon. On peut trouver les détails des résultats de cette recherche dans : Gordon MACE et Gérard HERVOUET, *La diversification des échanges extérieurs dans la politique canadienne de troisième option*, Québec, Laboratoire d'études politiques et administratives, Université Laval, 1987.

universités que la société québécoise avait davantage besoin de « trouveurs » que de chercheurs. Ce à quoi Einstein aurait certainement répondu que ce qui importe dans la science c'est bien moins les réponses que les questions que l'on peut poser !

Toute connaissance scientifique est fondamentalement une démarche de questionnement; c'est d'ailleurs pourquoi les scientifiques insistent sur l'esprit de curiosité essentiel à un bon chercheur. Bien sûr, la recherche scientifique apporte également des réponses appliquées immédiatement à la solution concrète de problèmes sociaux, mais il arrive aussi souvent que les premières réponses obtenues servent de prélude à la relance du processus de recherche. Ainsi, la connaissance scientifique est, par nature, un processus constamment inachevé.

Mais si la recherche scientifique est un processus de questionnement, il faut bien comprendre que les questions à l'origine de la démarche scientifique n'émergent pas du néant et encore moins de façon anarchique. Car si, à un moment donné, nous sommes en mesure de formuler une question, c'est uniquement parce que nous avons auparavant constaté un problème.

Le problème peut être défini comme un écart constaté entre une situation de départ insatisfaisante et une situation d'arrivée désirable.

Un processus de recherche est entrepris afin de combler cet écart.

On formule un problème principalement parce qu'il est ainsi possible de structurer une question qui orientera ou donnera un sens à la recherche visée. Toutes les questions n'ont toutefois pas le même degré de pertinence quant à l'objet d'étude; en effet, la question posée peut déjà avoir obtenu une réponse ou il peut être impossible de formuler de réponse à la question étant donné l'état des connaissances sur l'objet d'étude. Il peut aussi arriver que la question posée n'ait pas véritablement de sens, c'est-à-dire qu'elle mette en relation des éléments qui n'ont aucun rapport entre eux.

² Définition empruntée à P. R. BIZE, P. GOGUELIN et R. CARPENTIER, *Le penser efficace, tome II, La problématique*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1967, pp. 12-13.

Ainsi, il est inutile de poser une question sur une relation entre le mal de dents et le vote favorable à un parti politique parce qu'il n'existe probablement pas de relation entre ces deux faits et que, même si elle existait, on ne pourrait l'étudier. Il serait tout aussi inutile de s'interroger sur la relation entre le tabagisme des dirigeants américains durant les années 1960 et leur décision d'intervenir au Viêt-nam, puisqu'il n'y a pas de rapport probable entre les deux éléments.

Nous sommes ainsi amenés à comprendre la deuxième fonction de la formulation du problème : l'élaboration de la ou des questions pertinentes à poser concernant un objet d'étude. Dans le processus de formulation du problème, il faut pouvoir cerner et mettre en relation les différents éléments constitutifs de ce problème, et ce n'est qu'à cette condition que les questions pertinentes ou significatives reliées à l'objet d'étude pourront être isolées. La formulation du problème est donc une étape essentielle de la recherche scientifique nous permettant d'élaborer la ou les questions pertinentes relativement à notre objet d'étude et de construire cet objet en donnant un sens ou en intégrant des faits qui, pris en eux-mêmes ou considérés séparément, n'ont pas vraiment de signification. C'est donc le premier pas qui, s'il est posé adéquatement, peut assurer le succès du travail de recherche que nous voulons entreprendre.

Qu'est-ce qu'un problème de recherche ?

Nous savons tous qu'un taux de chômage élevé chez les moins de 30 ans peut avoir des conséquences désastreuses pour les individus en question et pour l'ensemble de la société. La manifestation la plus visible chez les individus s'observe d'abord au plan financier, où le manque à gagner entraîne toutes sortes de privations sur le plan de la consommation courante, des loisirs et de l'épanouissement personnel. Ces individus sont également victimes de manifestations de dépendance, d'insécurité et de découragement pouvant aller jusqu'à l'expression d'attitudes et de comportements suicidaires. La société, de son côté, perd les sommes d'argent allouées à des ressources improductives et ne peut tirer tout le profit d'une génération qui aurait pu contribuer à l'épanouissement collectif. Il est inutile de s'étendre davantage sur

le sujet pour saisir l'acuité du problème du chômage chez ce groupe d'âge. Tout le monde convient qu'il s'agit d'un problème social grave, mais s'agit-il pour autant d'un problème de recherche pertinent ? Nous avons là deux ordres de problèmes tout à fait différents.

Il est possible qu'un problème relié à la vie sociale, économique ou politique d'une société constitue un problème de recherche, mais il peut aussi arriver qu'il ne puisse faire l'objet d'une recherche si des raisons spécifiques au processus, telles l'absence d'études antérieures, l'inadéquation des instruments de recherche, des données non accessibles, etc., empêchent une telle étude.

En résumé, en recherche scientifique, il n'incombe pas au chercheur de formuler un problème d'après sa pertinence sociale, politique ou autre; il ne doit être vu qu'en tant que problème de recherche. En effet, la conscience sociale ou politique du chercheur n'a pas à s'exprimer dans la formulation du problème; c'est plutôt lorsqu'il décide d'aborder ou non un sujet, de l'aborder de telle façon plutôt que de telle autre que peut et doit se manifester sa conscience sociale³.

Comment cerner un problème général de recherche ?

Ces clarifications étant apportées, nous pouvons maintenant aborder la manière concrète de formuler un problème de recherche. La formulation du problème, nous l'avons déjà dit, est le point de départ de l'ensemble du processus de recherche. Une bonne part du succès ou de l'échec de l'effort de recherche dépendra du sérieux avec lequel aura été abordée cette étape initiale.

La formulation du problème de recherche comprend deux moments fondamentaux comportant chacun un certain nombre

³ Voir la note à cet égard à la page 11.

⁴ Nous nous sommes inspirés, pour structurer cette partie et la suivante, de l'article de Jacques Chevrier dont la référence apparaît dans les lectures recommandées à la fin de cette section. Il s'agit du texte sans doute le plus complet sur la formulation du problème actuellement.

d'étapes à franchir. On circonscrit un problème général de recherche en deux étapes principales : 1) en cernant les éléments du problème; et 2) en énonçant la question générale de recherche. La formulation du problème spécifique de recherche comprend aussi deux étapes essentielles : 1) le choix du problème spécifique de recherche; et 2) l'énonciation de la question spécifique qui donne son sens au futur travail de recherche.

1. *Reconnaître les éléments du problème*

On ne peut choisir un thème de recherche et décider immédiatement après de la façon de le traiter, car il faut connaître les différentes dimensions ou les éléments intrinsèques de ce sujet. Bien sûr, un chercheur chevronné qui étudie le même sujet ou la même question générale depuis 10 ou 20 ans peut s'exempter de circonscire chaque fois le problème général de recherche, mais il en va autrement des débutants qui risqueraient fortement d'hypothéquer leur recherche s'ils ne s'assuraient pas de bien connaître leur sujet avant de commencer à le traiter.

Supposons que l'on veuille étudier la politique étrangère du Canada à l'égard des États-Unis. Ce thème, déjà beaucoup plus spécifique que celui de la politique étrangère du Canada en général, demeure néanmoins trop étendu pour faire l'objet d'un travail sérieux. Même une thèse de doctorat n'y suffirait pas, car il existe plusieurs dimensions et plusieurs angles d'étude à partir desquels on peut traiter ce sujet. On peut, par exemple, privilégier un domaine fonctionnel comme la défense, le commerce, les ressources naturelles, les pluies acides, etc., ou l'étude du comportement de certains intervenants tels les ministères fédéraux, les provinces, les groupes d'intérêts, etc., ou le processus décisionnel accordant davantage d'attention à la formulation de la décision, à la prise de décision effective ou à son application, ou encore les objectifs ou le comportement du gouvernement canadien. Bref, plusieurs éléments font partie de ce sujet général et le travail de recherche ne doit porter que sur l'un d'eux : ce sera alors l'objet de la recherche.

Mais comment un non-initié peut-il reconnaître les éléments et dimensions dont nous venons de parler ? La seule méthode

reconnue est la lecture. C'est pourquoi il importe, dès que le thème général de la recherche a été choisi, de constituer la bibliographie la plus exhaustive possible. Cette recherche bibliographique de départ remplit deux fonctions essentielles : elle permet d'abord de déterminer l'ampleur du matériel disponible et fournit ensuite une première approximation de la nature du matériel avec lequel on devra travailler. Dans certains cas, cette première recherche sera un facteur déterminant dans la décision de traiter ou non le thème général retenu. Ainsi, si le matériel est abondant et disponible, la recherche prévue pourra dès lors être entreprise. À cette étape, il ne s'agit pas bien sûr de lire tout le matériel répertorié; le premier exercice de lecture consiste à consulter uniquement les ouvrages généraux permettant de repérer les dimensions, éléments et angles d'étude possibles et à déterminer les types de relations qui existent entre les éléments du problème général à traiter⁵.

Dans l'exemple de la politique canadienne à l'égard des États-Unis, il est possible que la lecture des ouvrages généraux nous amène à constater qu'il existe un lien ou une relation entre divers éléments ou dimensions de ce thème, comme le comportement de certains intervenants et la prise de décision par le gouvernement fédéral, les objectifs et le comportement de quelques intervenants, la différence dans la nature du comportement d'un intervenant selon le domaine fonctionnel en cause, etc.

Cette première étape permet ensuite d'énoncer la question générale de la recherche et de choisir le thème spécifique à traiter. Mais auparavant, nous allons introduire la notion de « concept », instrument fondamental en recherche scientifique souvent utilisé à cette première étape de la formulation du problème.

Le *concept* est un mot, ou une expression, que les chercheurs ont emprunté au vocabulaire courant ou construit de toute pièce pour désigner ou circonscrire des phénomènes de la

⁵ Ce premier exercice de lecture permet aussi de commencer à déterminer les variables et indicateurs déjà utilisés par les auteurs dans les travaux antérieurs. Nous préciserons plus loin la signification de ces notions (p. 47 et suiv.)

réalité observable qu'ils désirent étudier scientifiquement. C'est une représentation abstraite d'une réalité observable; elle n'est donc jamais parfaitement conforme au phénomène réel qui, de toute façon, ne peut jamais être complètement connu. Et en ce sens, l'explication scientifique, comme toutes les autres formes d'explication, n'est jamais qu'une approximation de la réalité. Mais, aussi imparfaite soit-elle, la connaissance scientifique, comme tous les autres modes de connaissance, demeure notre seul et unique instrument pour circonscrire le mieux possible cette réalité observable. Et comme le concept est l'outil de base de la méthode scientifique, c'est aussi l'instrument privilégié pour traduire notre représentation mentale de la réalité et construire notre explication de cette réalité. C'est d'ailleurs pourquoi on affirme souvent que l'explication scientifique n'est qu'une expérimentation ou une vérification de relations possibles entre concepts ou entre propriétés de concepts.

Cela dit, le concept en milieu scientifique et le même terme utilisé dans le langage courant ne représentent pas exactement la même réalité. Par exemple, les mots « poids » et « masse » font référence à une même réalité, mais ne véhiculent pas exactement la même information; en effet, le poids est un terme du langage courant que les physiciens ont remplacé par le concept de masse, construit de toute pièce, parce qu'il permet d'incorporer plus complètement l'ensemble des propriétés que comporte le phénomène de la pesanteur. En sciences sociales, à la différence des sciences pures, on utilise plus souvent des mots du vocabulaire commun comme des concepts scientifiques. C'est le cas en particulier de l'expression « parti politique » que les politicologues emploient autant que les journalistes ou le grand public. Mais le terme n'a pas alors la même signification pour le politicologue qui l'emploie comme concept scientifique et qui, en conséquence, doit en préciser les propriétés.

Il en va de même pour la politique étrangère canadienne à l'égard des États-Unis où le concept général est la politique étrangère canadienne à l'égard des États-Unis et les concepts plus limités, la prise de décision, les intervenants, les objectifs, les comportements, etc.

Les concepts sont donc des instruments de la méthode scientifique qui interviennent au moment de la désignation du problème de recherche. À cette étape, les chercheurs les utilisent essentiellement pour reconnaître les éléments ou dimensions qui se rapportent au problème général et également pour préciser les relations établies ou postulées entre ces éléments.

Le concept intervient à nouveau dans le processus de recherche à l'étape de l'énonciation de la question spécifique de recherche. Nous y reviendrons alors; pour le moment, soulignons que l'instrument fondamental en recherche scientifique est le concept; c'est le pivot de la méthode scientifique sur lequel repose tout notre savoir. Sans concept bien défini, aucune connaissance scientifique n'est possible. Sartori, Riggs et Teune donnent à cet effet l'exemple du jeu de cartes qui illustre bien l'importance des concepts en recherche scientifique⁶. Il n'est possible, disent-ils, de jouer aux cartes que parce que tous les joueurs s'entendent sur la valeur accordée à chacune des cartes utilisées. C'est sensiblement la même chose en recherche scientifique où, en l'absence de consensus sur la signification des concepts utilisés, il est peu probable que cette discipline puisse fournir un corpus de connaissances structurées sur la réalité observable. Voilà pourquoi les chercheurs doivent être attentifs aux concepts qu'ils utilisent. Mais cet exercice est complexe en raison de son niveau d'abstraction, et c'est la raison pour laquelle les étudiants qui débutent en recherche doivent se préoccuper des concepts sans nécessairement tenter de les circonscrire de façon définitive. Ils doivent être au fait de l'existence des concepts et de leur rôle spécifique en recherche, ils doivent donc veiller à définir méticuleusement les principaux termes utilisés dans leur recherche parce que c'est ainsi qu'ils se prépareront à travailler avec des concepts plus élaborés à la maîtrise et au doctorat.

2. Énoncer la question générale et choisir le thème particulier de recherche

Revenons à la formulation du problème pour rappeler que l'étape de départ de ce processus de formulation permet de cerner les dimensions et les éléments généraux du thème de recherche qui a été retenu. Cette étape sert également à repérer dans la littérature

⁶ Giovanni SARTORI, Fred W. RIGGS et Henry TEUNE, *Tower of Babel, On the Definition and Analysis of Concepts in the Social Sciences*, Pittsburg, International Studies Association, Occasional Paper No. 6, 1975, p. 10.

les relations que les auteurs ont déjà constatées ou qu'ils postulent entre certains éléments liés au thème central.

La lecture des ouvrages généraux nous aura peut-être permis de découvrir que les auteurs ont établi une relation entre certains éléments du thème général de la politique canadienne à l'égard des États-Unis : relation entre les objectifs déclarés et le comportement concret du gouvernement fédéral canadien, entre le rôle des ministères fédéraux et la prise de décision selon les domaines fonctionnels, entre le comportement des provinces et la formulation de la décision, entre la nature de l'intervention des groupes d'intérêts et le domaine fonctionnel en cause, etc. Le moment est alors venu d'énoncer la question générale et de choisir le thème particulier de recherche à propos duquel l'étude sera menée. Ce choix nous oblige à revenir à la bibliographie constituée au départ afin de vérifier s'il existe suffisamment de matériel pour traiter le thème particulier choisi. En général, la disponibilité des sources est le principal critère de choix à cette étape de la recherche.

Et si, effectivement, la consultation de la bibliographie, révèle l'existence d'un matériel assez abondant sur le thème particulier que nous voulons traiter, alors rien n'empêche de retenir ce thème pour notre travail. Il ne restera alors qu'à formuler la question générale relativement à ce thème qui pourra porter, par exemple, sur les raisons d'un comportement différent de certaines provinces dans le processus de formulation de la décision du gouvernement fédéral à propos de tel aspect des relations canado-américaines.

Comment formuler le problème spécifique de recherche ?

Nous sommes maintenant arrivés à l'étape de la formulation du problème spécifique de recherche qui constitue le deuxième grand moment de la formulation du problème. Cette étape comporte deux sous-étapes : 1) le choix du problème spécifique de recherche; et 2) l'énonciation de la question spécifique de recherche.

1. Choisir le problème spécifique de recherche

En recherche scientifique, la seule façon de justifier un travail est de repérer une lacune dans les travaux antérieurs traitant du même sujet et, partant, de combler cette lacune. Dès lors, quelle procédure doit-on suivre pour désigner le ou les problèmes de recherche? Il faut lire, non plus des ouvrages généraux, mais bien des études et des analyses sur le thème particulier dont on veut traiter, car c'est de ces sources que jaillira le problème de recherche à isoler pour justifier notre propre analyse ou la façon dont sera étudié notre objet d'étude.

Quels sont alors les problèmes de recherche qu'il nous faut reconnaître? Ces problèmes sont des lacunes constatées dans les analyses ou les travaux antérieurs portant sur le thème particulier dont nous voulons traiter. C'est la constatation d'une ou plusieurs lacunes de ce type qui justifie et établit la raison d'être de notre travail de recherche.

Concrètement, à l'instar de Chevrier dans son texte sur la spécification de la problématique, différents types de problèmes de recherche peuvent être étudiés. On peut d'abord constater une absence totale ou partielle de connaissances ou d'analyses sur le thème qu'on veut traiter. Ainsi, il peut fort bien arriver que les textes spécialisés ne fournissent aucun ou encore très peu d'éléments explicatifs permettant de comprendre pourquoi, par exemple, certaines provinces ont adopté des attitudes ou des comportements différents à l'égard du processus fédéral de prise de décision dans le domaine des relations canado-américaines. On peut aussi réaliser que l'on ne peut généraliser des conclusions antérieures obtenues par suite de l'étude d'un cas particulier sans reprendre l'analyse pour d'autres cas semblables. Ainsi, des conclusions obtenues sur les facteurs explicatifs du comportement des provinces de l'Ouest à l'égard de la prise de décision fédérale en matière de relations canado-américaines ne pourraient être appliquées automatiquement au comportement du Québec; il faudrait reprendre l'analyse pour le cas québécois. Ce problème de recherche justifierait alors la question spécifique suivante: Les mêmes facteurs ont-ils joué dans le cas du Québec?

On peut découvrir par ailleurs des lacunes méthodologiques dans des travaux antérieurs; leurs conclusions devraient alors être remises en question. Ces problèmes de méthode, de nature variée, peuvent résulter d'un cadre opératoire défectueux ou incomplet, de lacunes au moment de la collecte de l'information ou encore d'une mauvaise application de certaines techniques d'analyse.

On peut également se trouver aux prises avec des conclusions contradictoires auxquelles les études antérieures sur un même thème de recherche sont parvenues. Ainsi, une étude pourrait conclure à l'importance du facteur X comme élément explicatif du comportement de certaines provinces, tandis qu'une autre n'y verrait aucun impact. Cette contradiction, souvent apparente parce que les concepts sont mal définis, peut alors constituer une raison suffisante justifiant la question spécifique qui sous-tendra le travail de recherche.

Finalement, si une approche théorique habituellement utilisée pour l'analyse du thème particulier que l'on veut traiter n'a été soumise à aucune vérification ou encore à une vérification incomplète, on peut être aux prises avec un problème de taille. Par exemple, il existe, dans le domaine de la politique étrangère, certaines approches théoriques pour l'analyse du milieu interne qui pourraient être utilisées pour étudier le rôle des provinces à l'égard de la politique canadienne face aux États-Unis. Qu'une telle approche n'ait pas été utilisée ou encore qu'elle ait été mal utilisée peut justifier la formulation d'une question spécifique de recherche. Ce dernier problème de recherche nous oblige à traiter brièvement de l'approche théorique en sciences sociales.

Une *approche théorique* est une structure conceptuelle et un instrument de travail que se donnent les chercheurs pour analyser leurs différents objets d'étude. De façon générale, plusieurs approches théoriques coexistent à l'intérieur de chaque sous-champ d'une discipline scientifique donnée. Ainsi, en science politique, il existe plusieurs approches théoriques pour l'analyse de la politique étrangère, des phénomènes organisationnels ou de la politique municipale; certaines de ces approches sont suffisamment générales pour pouvoir être appliquées dans plusieurs sous-champs à la fois, tandis que d'autres sont spécifiques à un sous-champ donné.

Une approche théorique est une structure potentielle d'explication qui comporte un certain nombre d'éléments. Elle comprend d'abord des postulats qui traduisent la vision des choses sur laquelle elle s'appuie ainsi que des concepts qui permettent de cerner et de classer les phénomènes à étudier. Elle précise, par des propositions, l'ensemble des relations postulées entre les différents concepts et sous-concepts de l'approche et pose quelques hypothèses sur des relations entre concepts qui, si elles peuvent être vérifiées et confirmées, pourront être transformées en lois générales ou en généralisations théoriques. Ce n'est que lorsqu'on aboutit à de telles lois générales que l'on peut parler de *théories*. Il est souvent abusif d'utiliser ce terme en sciences sociales, puisque nos recherches n'ont guère permis de générer jusqu'ici de telles généralisations théoriques.

L'approche théorique constitue donc un ensemble intégré de concepts et de sous-concepts que l'on tente habituellement d'utiliser pour mieux structurer l'explication de la réalité observable. Dans le projet de recherche, l'approche théorique intervient d'abord au moment de la formulation du problème puisqu'elle peut fournir l'assise à l'énoncé de la question spécifique de recherche. Et dans un tel cas, elle intervient également au moment de la structuration de l'hypothèse et de la construction du cadre opératoire.

L'approche théorique est un instrument utilisé à un stade de recherche avancé bien que souvent aucune approche théorique ne puisse servir à l'étude d'un problème spécifique. La théorisation systématique est un objectif vers lequel on doit toujours tendre en gardant à l'esprit qu'elle demeure très imparfaite étant donné l'état actuel de nos connaissances en sciences sociales.

En conclusion, rappelons simplement deux éléments particulièrement importants concernant le problème spécifique de recherche : 1) le problème dont il est question est un problème de recherche, c'est-à-dire une lacune que l'on a constatée dans les travaux antérieurs portant sur le thème particulier à traiter; 2) il s'agit d'une étape importante du processus de formulation du problème puisque c'est elle qui justifie la question spécifique de recherche et constitue l'unique raison d'être du travail à entreprendre.

2. *Énoncer la question spécifique de recherche*

Le questionnement est sans doute l'élément crucial de la recherche scientifique. Ainsi, la question de départ donne un sens, structure et oriente tout travail de recherche, c'est pourquoi il importe de poser la bonne question à propos d'un objet d'étude donné. On doit donc formuler une question pertinente, énoncée en termes clairs et précis et à laquelle on pourra répondre compte tenu de nos connaissances sur l'objet d'étude et surtout de l'information disponible.

Il n'existe pas de recette magique sur la façon de poser une question spécifique de recherche, mais cette question sera d'autant plus facile à formuler que l'on aura travaillé minutieusement à chacune des étapes antérieures de la formulation du problème.

Ainsi, pour revenir à l'exemple des pages précédentes, la lecture attentive des ouvrages généraux nous aura permis de déterminer un certain nombre d'éléments et de dimensions analytiques à l'intérieur de notre thème général sur la politique étrangère canadienne à l'égard des États-Unis. Puis, en consultant la bibliographie, on remarquera qu'il existe une littérature suffisante pour justifier le traitement d'un thème particulier sur le rôle des provinces dans le processus de formulation de la prise de décision par le gouvernement fédéral canadien. Finalement, une lecture méticuleuse des ouvrages spécialisés reliés à notre thème particulier nous aura permis d'isoler un ou plusieurs problèmes de recherche dans les analyses antérieures sur le rôle des provinces dans le processus de formulation de la prise de décision au niveau fédéral. Supposons que le principal problème de recherche observé

consiste en une contradiction des conclusions des auteurs sur le rôle de tel facteur comme élément explicatif du comportement des provinces. Nous serions alors justifiés de reprendre l'analyse en énonçant une question spécifique sur le degré d'interrelation entre la présence de tel facteur et le type de comportement constaté chez deux ou plusieurs provinces.

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

Principales étapes de la formulation du problème

Activités connexes

1.
Choix du thème général de recherche (sujet de recherche).

Construire la bibliographie exhaustive.
Premier exercice de lecture : ouvrages généraux.

2.
Identification du problème général de recherche.

A. Identification des éléments généraux du problème.

B. Énonciation de la question générale et choix du thème particulier de recherche (objet d'étude).

Deuxième exercice de lecture : consultation systématique des ouvrages spécialisés sur le thème particulier de la recherche.

3.
Formulation du problème spécifique de recherche.

A. Choix du problème spécifique de recherche.

B. Énonciation de la question spécifique de recherche.

Comment formuler un problème de recherche

1. Choisir un sujet ou thème général suffisamment vaste mais pas trop.
2. Consulter les ouvrages généraux afin de repérer les dimensions ou sous-éléments du thème général tels qu'ils sont traités dans la littérature.
3. Retenir un de ces sous-éléments (en justifiant son choix) et formuler à son égard une question générale.
4. Consulter les ouvrages spécialisés sur ce thème particulier de façon à :
 - déterminer comment le thème particulier a été traité dans la littérature;
 - déceler les problèmes ou lacunes de recherche (références à l'appui) constatés.
5. Énoncer une question spécifique de recherche justifiée sur la base des lacunes constatées dans la littérature.

BIZE, P. R., P. GOGUELIN et R. CARPENTIER, *Le penser efficace, tome II, La problématique*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1967, chapitre premier, pp. 11-18.

CHEVRIER, Jacques, « La spécification de la problématique » dans Benoît Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 49-77.

KERLINGER, F. N., *Foundations of Behavioral Research*, 2^e éd., New York, Holt, Rinehart and Winston, 1973, pp. 16-18.

SELLTIZ, Claire, Lawrence S. WRIGHTSMAN et Stuart W. COOK, *Les méthodes de recherche en sciences sociales*, Montréal, Les Éditions HRW, 1977, chapitre 3, pp. 50-88.

L'exemple que nous utiliserons pour illustrer chacune des grandes étapes du projet de recherche portera sur la politique de troisième option, stratégie gouvernementale canadienne lancée par le gouvernement Trudeau en 1972, afin de réduire ce que l'on considérait alors comme une trop grande dépendance du Canada à l'égard des États-Unis. Cette politique comportait deux grands volets : sur le plan interne, elle visait une restructuration industrielle en profondeur de l'économie canadienne par le biais d'un encouragement gouvernemental à l'adaptation, à la spécialisation et la concentration de l'industrie locale; sur le plan externe, elle voulait favoriser une diversification des relations économiques, politiques et culturelles du Canada avec des partenaires autres que les États-Unis. La politique de troisième option a été officiellement abandonnée avec l'arrivée au pouvoir du Parti progressiste-conservateur en 1984 qui a mis l'accent, depuis lors, sur le libre-échange avec les États-Unis.

Le problème général de recherche

Nous retiendrons comme problème général de recherche la politique canadienne de troisième option.

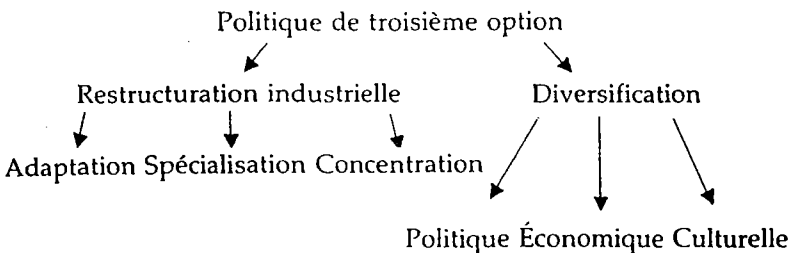
1. Les éléments du problème

La politique ou stratégie de troisième option est formellement apparue dans le discours politique en 1972, lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mitchell Sharp, rendit public un document d'orientation politique sur l'avenir des relations canado-américaines¹. La présentation de ce document fondamental s'inscrivait dans un processus de révision et de mise à jour des fondements et de l'orientation générale de l'ensemble de la politique étrangère canadienne.

¹ Mitchell SHARP, « Relations canado-américaines : choix pour l'avenir », *Perspectives internationales*, numéro spécial, automne 1972.

Sharp mit en évidence la tendance à l'intégration économique entre les États-Unis et le Canada et sur ses prolongements militaires, culturels et politiques. Face à cette situation, il estima que trois options politiques s'offraient aux Canadiens : 1) se contenter de gérer la relation bilatérale comme on le faisait jusqu'alors (solution du statu quo); 2) chercher à accélérer délibérément le processus d'intégration continentale; ou 3) opter pour une politique visant à atténuer la tendance structurelle de l'intégration dépendante du Canada à l'économie américaine. C'est cette dernière solution qui fut retenue.

Afin de nous familiariser avec notre sujet de recherche, nous avons procédé à un premier exercice de lecture où nous nous sommes concentrés principalement sur des ouvrages généraux dont des textes gouvernementaux officiels qui jetèrent les fondements de cette politique. Cette lecture nous enseigne que, contrairement à une conception généralement véhiculée au départ, la politique de troisième option s'avère globale plutôt que strictement limitée à la dimension externe. Elle comporte en effet deux volets essentiels : on prévoyait d'une part une intervention gouvernementale dans l'espace économique interne afin de favoriser une restructuration industrielle à long terme, et d'autre part une gamme d'interventions qui devait permettre une diversification des partenaires commerciaux du Canada dans le système international. La restructuration industrielle faisait alors référence à trois dimensions principales : 1) l'adaptation; 2) la spécialisation; et 3) la concentration. L'appui gouvernemental au processus de diversification se voulait quant à lui multidimensionnel; il devait comporter des interventions aux niveaux politique, économique et culturel. Nous pouvons donc maintenant organiser de façon schématique ces données sur la nature de la politique de troisième option au moyen des concepts et sous-concepts suivants :



2. *La question générale et le choix du thème particulier*

La question générale de recherche qui nous guidera dans l'élaboration de cet exemple peut être formulée de la façon suivante : L'appui gouvernemental à la diversification a-t-il été appliqué avec succès par rapport aux objectifs initiaux ?

Comme nous venons de le voir dans la section précédente, la stratégie de troisième option devait s'articuler selon deux axes principaux d'intervention de la part du gouvernement fédéral. En tant que chercheurs, nous devons nous demander si nous sommes en mesure d'entreprendre une analyse sur les deux dimensions de notre objet d'étude : il nous faut donc tenir compte des contraintes matérielles telles les ressources financières, la documentation accessible, le personnel, le temps, etc. À la lumière de cette mise au point, nous pouvons nous fixer des objectifs de recherche matériellement réalistes. Ainsi, nous choisissons de ne prendre en considération que le volet de la diversification, lequel deviendra notre thème particulier de recherche.

Le problème spécifique

1. *Le choix du problème spécifique*

Ayant limité notre objet à l'une des grandes composantes de la stratégie de troisième option, il s'avère dès lors nécessaire d'entreprendre un second exercice de lecture, spécifique celui-là, qui aura deux fonctions principales. Dans un premier temps, il permettra de faire le point sur l'état des connaissances accumulées par les chercheurs sur notre objet d'étude. Par ricochet, nous serons en mesure de repérer les zones grises qui subsistent soit parce que les analyses n'ont pas été assez nombreuses, soit parce que leurs résultats ne sont pas satisfaisants. Dans un deuxième temps, cet exercice nous permettra de voir comment le problème a été posé et traité par les autres chercheurs.

Dans le cas qui nous intéresse, nous avons consulté essentiellement des analyses de chercheurs qui ont été publiées en

articles dans des revues spécialisées ou sous forme de chapitres dans des ouvrages.

La revue de la littérature spécialisée nous a permis d'isoler les principaux problèmes de recherche suivants² :

- Les analystes de la stratégie de troisième option n'ont pas reconnu sa double nature. (Il s'agit en fait d'un problème conceptuel lié à une définition inadéquate de l'objet d'étude.)
- La plupart de ces analyses ont été effectuées dans la deuxième moitié des années 1970. Étant donné que cette politique visait des changements de comportement majeurs devant se produire dans le moyen et le long terme, les chercheurs n'ont pas tenu compte des contraintes imposées par le manque de recul historique (conclusions incomplètes).
- On remarque finalement que plusieurs chercheurs ont confondu dans leurs analyses la stratégie de troisième option elle-même avec ses conséquences (problème conceptuel et méthodologique).

Étant donné les lacunes observées dans la littérature spécialisée, notamment quant à la conceptualisation du problème, et du manque de recul historique, nous estimons qu'il est justifié d'entreprendre de nouvelles recherches.

2. *La question spécifique*

Y a-t-il eu un encouragement gouvernemental à la diversification économique au Canada, de nature à entraîner un accroissement des échanges économiques vers des partenaires autres que les États-Unis ?

² Dans le document original duquel est tiré cet exemple, des références précises sont indiquées comme il se doit. Leur absence ici ne constitue pas un encouragement à faire de même, mais s'explique uniquement par le souci de ne pas surcharger ce texte déjà trop volumineux par rapport à l'intention de départ.

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

DEUXIÈME ÉTAPE

POSER L'HYPOTHÈSE

On pourrait, bien sûr, noircir de fort nombreuses pages à propos de cet élément important du processus de recherche. Mais l'objectif fixé au départ nous oblige à aller à l'essentiel. Les lecteurs pourront consulter les manuels de méthodologie au fur et à mesure qu'ils progresseront en recherche afin de compléter leurs connaissances. Pour le moment, les aspects qu'il nous paraît le plus utile d'aborder sont la nature de l'hypothèse, son rôle dans le processus de recherche, et les qualités et la vérification de l'hypothèse.

Qu'est-ce qu'une hypothèse ?

Tous les spécialistes de méthodologie savent ce qu'est une hypothèse, mais ils ne la définissent pas toujours de la même façon. Nous ne pouvons donc reproduire une définition communément admise par tous, mais nous pouvons néanmoins en proposer une.

L'hypothèse peut être envisagée comme une réponse anticipée que le chercheur formule à sa question spécifique de recherche. Tremblay et Manheim et Rich la décrivent comme un énoncé déclaratif précisant une relation anticipée et plausible entre des phénomènes observés ou imaginés¹.

¹ Sans trop entrer dans les détails, il est sans doute approprié de préciser que l'hypothèse dont il est question ici est du type *hypothèse-interaction* qu'il convient de distinguer, comme le rappelle Loubet del Bayle, de l'*hypothèse-uniformité*. La première, plus élaborée, sous-tend une relation entre concepts, tandis que la seconde, plus simple, porte sur un seul concept ou sur un seul phénomène observé.

L'hypothèse établit donc une *relation* qu'il nous faudra vérifier en la comparant aux faits. C'est une relation qui sera établie entre les concepts ou, plus généralement, entre des attributs de concepts qui représentent et servent à décrire les phénomènes observés. Les auteurs distinguent habituellement les concepts opératoires, termes clés contenus dans l'hypothèse, des concepts théoriques, utilisés dans la formulation du problème de recherche. Car la relation entre les phénomènes, désignés par des concepts, que l'on pose dans l'hypothèse doit déjà être plus précise et plus immédiatement observable que celle établie au moment de la formulation du problème.

Supposons que la formulation du problème de recherche nous ait amenés à énoncer une question spécifique sur le lien possible entre la dépendance d'un État A envers un État B et la conformité de politique étrangère entre ces deux mêmes États². Nous postulons alors une relation entre deux concepts ou termes clés que l'on peut représenter de la façon suivante :

Dépendance —→ *Conformité (de politique étrangère)*

Mais ces deux concepts théoriques sont trop abstraits pour faire l'objet d'une recherche empirique, il faut donc les transformer en concepts opératoires, ou en termes clés plus précis, à l'étape de la structuration de l'hypothèse. La construction du concept opératoire consiste alors à désigner des sous-concepts qui seront généralement des propriétés ou attributs plus concrets du concept central. La relation établie à l'étape de la formulation du problème pourra donc être transformée et concrétisée au moment d'énoncer l'hypothèse de la façon suivante :

Dépendance économique —→ *Appui (à la politique étrangère de l'État dominant)*

Cette hypothèse pourrait être formulée ainsi :

Un haut niveau de dépendance économique d'un État envers un autre est susceptible d'entraîner de la part du premier un appui à la politique étrangère du second.

² Cet exemple est emprunté à J. B. MANHEIM et R. C. RICH, *Empirical Political Analysis, Research Methods in Political Science*, New York, Prentice-Hall, 1981, p. 54.

La dépendance économique, qui est une dimension de la dépendance, concrétise alors le premier concept central, tandis que l'appui, qui est un attribut de la conformité, précise le second concept théorique. Mais ces concepts opératoires sont encore trop larges pour faire l'objet d'une recherche empirique; il nous faudra donc les préciser au moyen de variables et d'indicateurs à l'étape de la construction du cadre opératoire.

Quel rôle l'hypothèse joue-t-elle dans le processus de recherche ?

La façon la plus simple d'envisager l'hypothèse étant de la considérer comme une réponse anticipée à la question spécifique de recherche énoncée après avoir formulé le problème, on peut saisir plus adéquatement son véritable rôle en tant que pont entre les deux parties centrales de la méthode scientifique. L'hypothèse est à la fois le résultat de la conceptualisation et le point de départ de l'expérimentation ou vérification; elle joue ainsi le rôle d'un pont entre le travail d'élaboration théorique, dont elle constitue en quelque sorte l'aboutissement, et le travail de vérification, auquel elle fournit l'orientation générale³.

L'hypothèse constitue, par ailleurs, le pivot ou l'assise centrale de tout travail scientifique. Sachant, au départ, que toute connaissance scientifique ne progresse qu'en présence d'un questionnement, ce dernier ne peut être productif que si on lui fournit une orientation de réponse éventuelle au moyen de l'hypothèse. C'est pourquoi elle est au centre du projet de recherche et du travail scientifique dans la mesure où la démonstration à structurer n'est rien d'autre que la vérification de l'hypothèse; c'est donc l'hypothèse qui oriente et donne son sens à la démonstration. Et c'est cette propriété de l'hypothèse qui faisait dire à Kerlinger⁴ que

³ Lorsque le chercheur utilise une approche inductive, l'hypothèse est alors produite directement à la suite de l'observation de la réalité. Dans ce cas, elle précède l'élaboration conceptuelle, laquelle pourra par la suite être comparée à la réalité au moyen d'une ou plusieurs hypothèses plus élaborées.

⁴ F. N. KERLINGER, *Foundations of Behavioral Research*, 2^e éd., New York, Holt, Rinehart and Winston, 1973, p. 20.

toute recherche scientifique, même simplement exploratoire, devrait comporter au moins une hypothèse minimale.

Il faut donc retenir que le concept constitue l'élément de base de la méthode scientifique, mais que l'hypothèse est le pivot de tout travail de recherche puisqu'elle fournit l'orientation générale de ce travail⁵.

Quelles sont les caractéristiques de l'hypothèse ?

En raison de son importance dans le travail de recherche, on conviendra facilement qu'il faut apporter un soin méticuleux à la formulation de l'hypothèse et donc qu'il faut respecter un certain nombre de règles ou d'attributs qui permettront la meilleure formulation possible de l'hypothèse et, ce faisant, faciliteront d'autant le travail de vérification. Les ouvrages de méthodologie énoncent plusieurs de ces règles, mais nous ne retiendrons que les quatre plus importantes.

Une hypothèse doit être plausible, c'est-à-dire qu'elle doit avoir un rapport assez étroit avec le phénomène qu'elle prétend expliquer. Mais ce rapport ne peut être parfait car, possédant alors une certitude ou une vérité scientifique, il ne serait pas nécessaire de formuler une hypothèse ! Une hypothèse ne doit pas servir à démontrer une vérité évidente, elle doit plutôt laisser place à un certain degré d'incertitude. Ainsi, il ne sert à rien de poser comme hypothèse que l'eau gèle à 0 °C puisque ce fait a déjà été vérifié de

⁵ La forme d'hypothèse dont il a été principalement question ici est l'hypothèse déductive. Même si la présentation a été réduite au strict minimum pour ne pas alourdir le texte, il ne faudrait pas en conclure que tout a été dit sur ce sujet. Il aurait sans doute fallu élaborer davantage sur l'hypothèse inductive, les types d'hypothèses selon leur contenu et leur degré d'élaboration ainsi que le nombre d'hypothèses à formuler dans une même recherche. En raison des limites imparties à ce travail, nous avons préféré ne pas développer davantage, d'autant plus que le danger de confusion aurait été réel pour des chercheurs débutants en l'absence de toutes les nuances qu'il aurait été impossible d'apporter sans alourdir considérablement le texte. Pour des précisions additionnelles sur ces éléments de même que les qualités de l'hypothèse, nous suggérons au lecteur de consulter J. L. LOUBET DEL BAYLE, *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse, Privat, 1978, chapitre III, pp. 158-164.

façon concluante. À l'inverse, il est possible de formuler des hypothèses à propos de relations que plusieurs considèrent évidentes mais qui n'ont jamais été vérifiées complètement.

La plausibilité de l'hypothèse fait également référence à sa pertinence par rapport au phénomène étudié. Pour déterminer cette pertinence, il faut avoir lu beaucoup sur le ou les phénomènes que nous voulons étudier parce que l'aptitude à formuler une hypothèse pertinente est directement proportionnelle à la connaissance que nous aurons acquise sur l'objet d'étude. Autrement dit, mieux nous connaissons notre objet, plus nous aurons de chance de poser une hypothèse pertinente à son propos. Et seule une lecture approfondie nous permettra de bien connaître cet objet.

Une hypothèse doit être vérifiable. Il ne sert à rien de poser une hypothèse sur le sexe des anges puisque nous ne pourrons jamais vérifier une telle hypothèse vu l'absence d'informations concrètes sur le sujet. L'information disponible devient donc un critère déterminant dans la vérification de l'hypothèse. L'hypothèse est par conséquent tributaire des éléments généraux du problème tout autant que du type de données auxquelles nous aurons accès pour la vérification de l'hypothèse.

Une hypothèse doit être précise. Ainsi, sa formulation doit éviter toute ambiguïté et toute confusion quant au choix des concepts ou termes clés utilisés et à la relation postulée à cette étape. Les termes clés de l'hypothèse doivent être suffisamment précis et représenter le plus adéquatement possible les phénomènes ou dimensions des phénomènes à l'étude; la relation postulée entre ces phénomènes doit aussi être spécifique et éviter toute forme d'ambiguïté.

Une hypothèse doit être communicable. Elle doit être comprise d'une seule et même façon par tous les chercheurs, car le contrôle ultime du travail scientifique consiste en ce que quelqu'un d'autre puisse reproduire, pour les vérifier, les différentes étapes de notre démonstration. Pour ce faire, il lui faut donc, au départ, avoir compris exactement ce que nous voulions démontrer. D'où l'importance de bien saisir le sens et la portée de notre hypothèse.

Comment vérifier une hypothèse ?

On ne doit pas chercher à prouver ou à démontrer à tout prix la véracité d'une hypothèse. En recherche scientifique, il faut vérifier le plus objectivement et le plus méticuleusement possible l'hypothèse sur laquelle s'appuie la recherche⁶. Cette vérification peut naturellement mener à une confirmation ou à une infirmation de l'hypothèse, mais l'attitude de départ doit être d'infirmier l'hypothèse, car c'est cette attitude qui renforce le doute, caractéristique de toute démarche scientifique, et qui réduit le risque d'interpréter les faits pour les orienter à tout prix dans le sens de l'hypothèse et ce, au détriment de leur signification.

L'hypothèse ne saurait être confirmée uniquement sur la base de quelques données alignées comme preuve de l'existence de la relation postulée. Au contraire, on ne pourra affirmer que l'hypothèse est confirmée que dans la mesure où aucune des données recueillies ne l'invalide. Pour renforcer cette attitude de doute que l'on doit constamment maintenir à l'égard de ses propres énoncés ou de sa démonstration, certains chercheurs gardent toujours à l'esprit des contre-hypothèses ou hypothèses rivales. Ce sont en quelque sorte des explications contraires ou différentes de celles que l'on postule et dont la présence renforce l'attitude de recul que l'on doit posséder à l'égard de nos données afin de les analyser le plus objectivement possible.

⁶ Le processus de vérification dont il est question ici n'est pas apparenté à la démarche exigeante de falsification des hypothèses telle qu'elle a été développée par Popper. Rares sont d'ailleurs les travaux en sciences sociales qui ont pu parvenir à un degré satisfaisant de falsification d'hypothèses. Vérifier une hypothèse, au sens où nous l'entendons ici, c'est pouvoir la confirmer ou l'infirmier. *Infirmier une hypothèse*, c'est ne pas être en mesure de constater, après analyse des données, la relation postulée en hypothèse. *Confirmer une hypothèse*, c'est au contraire retrouver dans la réalité le lien postulé en hypothèse; c'est une situation plutôt rare en sciences sociales où il est difficile d'établir des relations de cause à effet. Il arrive le plus souvent que l'on doive se contenter d'établir des relations de parenté sans pouvoir dire si $A \longrightarrow B$ ou $B \longrightarrow A$.

1. L'hypothèse est une réponse anticipée à la question spécifique de recherche. C'est un énoncé déclaratif qui précise une relation anticipée entre des phénomènes observés ou imaginés.
2. L'hypothèse est le résultat de la formulation du problème et le point de départ de la vérification. Elle constitue ainsi un pont entre ces deux grandes parties de la recherche et forme la pierre angulaire de tout travail de recherche.
3. Les quatre principales qualités de l'hypothèse sont : 1) la plausibilité, 2) la vérifiabilité, 3) la précision et 4) la communicabilité.
4. Une hypothèse ne se vérifie qu'en tentant de l'infirmier.

Comment formuler une hypothèse

1. S'assurer d'avoir posé une question spécifique pertinente reliée à l'objet d'étude (compte tenu de la formulation du problème) et avoir bien compris le sens de cette question.
2. Se rappeler que l'hypothèse est la réponse anticipée à la question spécifique de recherche et qu'elle doit donc en découler logiquement.
3. Formuler une proposition en s'assurant que le verbe utilisé traduise bien le sens de la proposition (une hypothèse n'est pas une question).
4. Déterminer les concepts opératoires ou termes clés de l'hypothèse qui seront transformés en variables.

JOHNSON, Janet B., et Richard A. JOSLIN, *Political Science Research Methods*, Washington, CQ Press, 1986, pp. 43-55.

LOUBET DEL BAYLE, Jean-Louis, *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse, Privat, 1978, chapitre III, pp. 158-164.

TREMBLAY, Marc-Adélar, *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*, Montréal, McGraw-Hill, 1968, pp. 240-253.

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

La réponse hypothétique que nous formulerons à la suite de la question de recherche est la suivante :

Il y a eu, par suite de l'action gouvernementale d'appui à la diversification économique, une diversification des échanges économiques du secteur privé canadien avec des partenaires autres que les États-Unis, et notamment avec ceux situés dans le tiers-monde.

Cette hypothèse s'articule autour de trois concepts opératoires principaux :

- 1) appui à la diversification économique,
- 2) diversification des échanges économiques vers des partenaires autres que les États-Unis,
- 3) tiers-monde.

Le premier de ces concepts opératoires fait référence aux comportements gouvernementaux qui actualisent la politique de troisième option dans son volet à portée externe; le second doit traduire la réponse du secteur privé canadien aux mesures incitatives dont il fut l'objet. La notion de tiers-monde vient préciser pour sa part l'orientation géographique des changements intervenus dans les échanges économiques internationaux du Canada. Elle oriente ainsi l'hypothèse dans le sens où elle précise vers quelle région géographique devra être constaté l'accroissement des échanges commerciaux pour que nous puissions vérifier cette hypothèse.

Pour vérifier cette hypothèse, il nous faut traduire nos concepts opératoires encore trop larges en référents empiriques et décortiquer de façon précise la nature des relations postulées entre eux. C'est pourquoi nous devons nous doter d'un cadre opératoire.

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

CONSTRUIRE UN CADRE OPÉRATOIRE

Les auteurs d'ouvrages spécialisés en méthodologie ne sont pas parvenus à s'entendre sur un terme commun pour caractériser cette étape du processus de recherche; ils utilisent instinctivement les vocables « devis de recherche » (Johnson et Joslin; Kerlinger), « plan de recherche » (Nachmias et Nachmias), « modèle opératoire », « modèle expérimental » et même « paradigme » (Tremblay). Cette confusion terminologique n'aide pas à comprendre la nature de l'exercice au cours de cette étape de la recherche pour laquelle, de surcroît, ils arrivent mal à élaborer une description cohérente.

Si nous avons choisi d'utiliser le vocable *cadre opératoire* pour qualifier cette étape du projet de recherche, c'est que l'expression s'associe logiquement à celle de cadre conceptuel que les auteurs emploient habituellement lorsqu'ils font référence au travail d'élaboration théorique inhérent à la formulation du problème.

Le cadre conceptuel représente l'arrangement des concepts et des sous-concepts construit au moment de la formulation du problème pour asseoir théoriquement l'analyse ultérieure de l'objet d'étude. Ainsi, il appartient à cette première partie de la méthode scientifique que l'on nomme « conceptualisation » ou « construction théorique ».

Le cadre opératoire appartient à la partie de la méthode scientifique que l'on nomme « vérification ». Il représente l'arrangement des variables et des indicateurs que l'on doit construire pour isoler des équivalents empiriques aux concepts opératoires de l'hypothèse. Le chercheur traduit ainsi, dans le langage de l'observation, les concepts

théoriques du cadre conceptuel élaboré au moment de la formulation du problème.

Cadre conceptuel et cadre opératoire constituent donc deux vocables liés logiquement puisque ce sont des instruments de travail de même nature que se donnent les chercheurs pour structurer leur recherche. Ce sont des outils d'intégration qui ne se distinguent que parce que le cadre conceptuel appartient à l'élaboration théorique, et le cadre opératoire sert à l'opérationnalisation.

Pourquoi construire un cadre opératoire ?

La fonction principale de l'hypothèse étant d'établir un pont entre la réflexion théorique de la formulation du problème et le travail empirique d'expérimentation ou de vérification, l'hypothèse constitue donc une amorce de l'opérationnalisation puisqu'elle concrétise la relation abstraite énoncée à la fin de la formulation du problème, c'est-à-dire qu'elle transforme les concepts théoriques de la question spécifique en des concepts opératoires. Ainsi, pour reprendre l'exemple de l'étape précédente, l'hypothèse nous a permis de substituer aux concepts théoriques Dépendance et Conformité, les concepts plus opératoires de Dépendance économique et Appui à la politique étrangère. Ces concepts opératoires, qui sont en réalité des dimensions ou des attributs des concepts plus larges et plus abstraits de dépendance et de conformité, concrétisent la relation analytique que nous désirons étudier en nous permettant de repérer ou de circonscrire plus facilement les faits observables qu'il nous faudra analyser pour vérifier cette relation analytique.

L'hypothèse nous permet donc de réduire l'abstraction, mais ne nous autorise toutefois pas à amorcer immédiatement l'analyse. En effet, les concepts opératoires de l'hypothèse demeurent des référents empiriques trop larges pour que l'on puisse mener à bien l'observation puisqu'ils ne nous permettent pas encore d'isoler concrètement les faits observables qu'il faudra traiter pour effectuer l'analyse. Ainsi, la dépendance économique, premier concept opératoire dans notre exemple d'hypothèse, est un phénomène observable qui comporte lui-même plusieurs dimensions. En effet, la dépendance économique peut être étudiée

au moyen de la dépendance financière, de la dépendance commerciale, de la dépendance sur le plan de l'assistance au développement, etc. Il en va de même pour le concept opératoire d'appui à la politique étrangère qui peut se manifester par des formes très variées dans les domaines militaire, économique, politique ou diplomatique. On ne peut analyser toutes ces dimensions et sous-dimensions parce qu'elles ne sont pas toujours toutes pertinentes pour vérifier la relation analytique postulée.

C'est alors qu'intervient le cadre opératoire qui constitue l'étape intermédiaire et essentielle entre l'hypothèse et le travail empirique d'analyse. Le cadre opératoire forme un élément central du projet de recherche et du travail de recherche dans la mesure où il spécifie ce que nous allons analyser précisément pour vérifier notre hypothèse. Car une vérification d'hypothèse ou une démonstration scientifique, quelle qu'elle soit, doit être réalisée le plus précisément et le plus logiquement possible. Le cadre opératoire assure cette logique et cette précision de la démonstration en fournissant les référents empiriques les plus concrets et les plus fidèles possible, au moyen de la construction des variables et des indicateurs, pour orienter l'ensemble de la vérification de l'hypothèse.

Du concept à la variable

On aura déjà probablement compris que toute la logique sous-tendant le passage de la question spécifique de recherche à l'hypothèse et au cadre opératoire prend la forme d'un exercice de précision qui va du général au particulier ou du plus large (abstrait) au plus étroit (concret) un peu à la manière de l'entonnoir. Les concepts opératoires de l'hypothèse précisent et rendent plus concrets les concepts théoriques contenus dans la question spécifique de recherche, tandis que les variables et les indicateurs du cadre opératoire jouent un rôle semblable à l'égard des concepts opératoires de l'hypothèse. Ainsi, le cadre opératoire contribue doublement à la précision et au développement logique de l'ensemble de la démonstration puisqu'il ajoute deux niveaux de spécification en construisant deux types de référents empiriques que sont la variable et l'indicateur.

Le cadre opératoire fournit donc un premier niveau de précision par rapport à l'hypothèse en construisant des variables.

Une variable est une caractéristique, un attribut ou encore une dimension d'un phénomène observable empiriquement et dont la valeur varie en fonction de l'observation.

Ainsi, la variable Sexe peut changer de valeur selon que les individus observés sont de sexe masculin ou de sexe féminin; de même, la variable Âge comporte une valeur qui ne sera pas la même pour tous les individus observés. C'est d'ailleurs pourquoi il faut préciser les valeurs des variables et indicateurs ou comment ces valeurs doivent varier pour que l'hypothèse soit infirmée ou confirmée.

Certains concepts peuvent être suffisamment précis pour devenir automatiquement des variables (par exemple, le sexe), tandis que d'autres doivent subir une transformation avant de servir de guide pour l'analyse (par exemple, le pluralisme politique qui est un concept opératoire pouvant faire référence autant aux régions d'appartenance, aux groupes d'intérêts ou encore aux types d'idéologies politiques). Tout devient alors une question de jugement que seules peuvent aider à développer l'expérience de recherche et la connaissance du domaine d'étude.

La variable est donc un instrument de précision ou de spécification qui permet de traduire des énoncés contenant des concepts opératoires en des énoncés possédant des référents empiriques plus précis de façon à permettre de vérifier empiriquement des énoncés abstraits. Autrement dit, elle permet de reproduire d'une manière plus concrète la relation établie en hypothèse et joue un rôle central dans le processus de recherche, dans la mesure où elle aide à déterminer ce qu'il faudra observer précisément pour vérifier l'hypothèse en même temps qu'elle permet déjà de commencer à organiser l'information selon la relation logique établie en hypothèse.

Il faut bien comprendre le rôle central joué par la variable dans le processus de recherche et savoir que cette variable peut prendre des connotations différentes selon la place qu'elle occupe dans l'arrangement logique de la relation supposée. Selon le cas, il peut en effet y avoir plusieurs sortes de variables dont les plus communes sont les variables dépendantes, indépendantes et intermédiaires (ou intervenantes).

De façon générale, une relation entre variables (qui reproduit en la concrétisant la relation posée en hypothèse) comportera toujours au moins une variable dépendante et une variable indépendante.

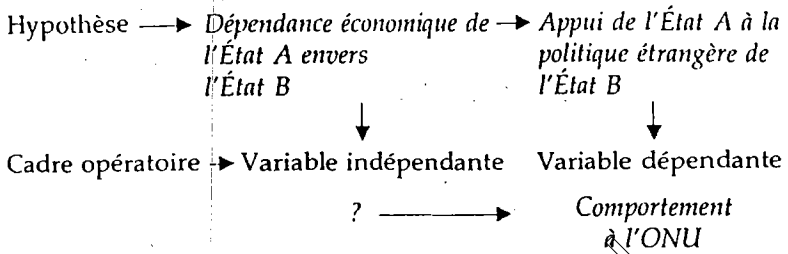
Une variable dépendante est une variable dont la valeur varie en fonction de celle des autres. C'est la partie de l'équation qui varie de façon concomitante avec un changement ou une variation dans la variable indépendante. C'est l'effet présumé dans une relation de cause à effet et, en recherche expérimentale, c'est la variable qu'on ne manipule pas mais qu'on observe pour évaluer l'impact sur elle des changements intervenus chez les autres variables.

La relation que nous avons alors postulée en hypothèse peut être schématisée de la façon suivante :

Dépendance économique → Appui (à la politique étrangère de l'État dominant)

Ainsi, nous supposons et voulons vérifier l'hypothèse selon laquelle un État A économiquement dépendant d'un autre État B aura tendance à appuyer, dans son comportement extérieur, la politique étrangère de l'État B. Cet appui à la politique étrangère de l'État B forme donc la partie de l'équation qui est l'effet présumé à l'intérieur de la relation postulée. Mais ce concept opératoire Appui à la politique étrangère de l'État B n'est pas suffisamment concret pour orienter la recherche, puisque l'appui en question peut prendre des formes très diverses. Il faut donc choisir une ou quelques dimensions de cet appui qui deviendront la ou les variables dépendantes capables d'orienter empiriquement la recherche. Une des façons dont cet appui peut se manifester et être observé, parce que les données sont disponibles, est la participation aux organisations internationales et en particulier à l'Organisation des Nations Unies (ONU). Par conséquent, nous pouvons

commencer à transformer notre hypothèse et à construire notre cadre opératoire de la façon suivante :

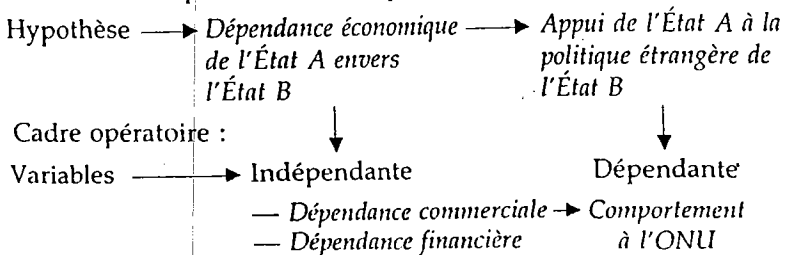


La variable dépendante *Comportement à l'ONU* qui est une dimension ou un attribut du concept *Appui à la politique étrangère* précise et concrétise ce concept opératoire de l'hypothèse.

Une variable indépendante est une variable dont le changement de valeur influe sur celui d'autres variables.

Lorsque nous postulons une relation de cause à effet (peu courant en sciences sociales), la variable indépendante est alors la cause de l'effet présumé. En recherche expérimentale, c'est la ou les variables que les chercheurs manipulent pour en étudier l'influence sur la variable dépendante.

Dans notre exemple, la variable indépendante fait référence à cette partie de l'équation portant sur la dépendance économique. De la même façon que pour l'*Appui à la politique étrangère*, le concept opératoire demeure trop large pour orienter la recherche empirique parce qu'il comporte plusieurs dimensions qui ne peuvent être toutes étudiées en même temps. Il convient donc de faire un choix parmi les différentes dimensions du phénomène de dépendance économique. Supposons que nous voulions étudier la dépendance commerciale et la dépendance financière, nous pouvons alors compléter le schéma précédent de la façon suivante :



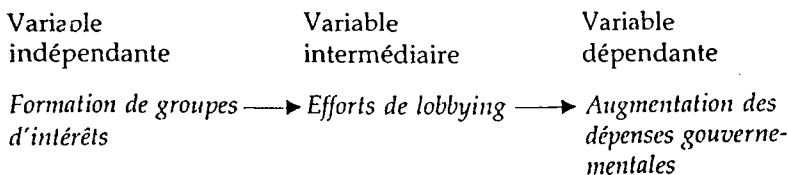
Nous venons ainsi d'isoler deux variables indépendantes pour analyser de manière plus précise le phénomène de dépendance économique de façon à vérifier la relation postulée dans notre hypothèse entre les concepts opératoires Dépendance économique et Appui à la politique étrangère.

Une variable intermédiaire est une variable qu'il faut parfois introduire dans le cadre opératoire parce qu'elle conditionne la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante. C'est un élément alors obligatoire de l'équation qui permet de qualifier ou de préciser la relation reproduite dans le cadre opératoire.

Supposons, pour prendre un autre exemple, que nous voulions vérifier l'énoncé selon lequel la formation des groupes d'intérêts constitue un facteur d'augmentation des dépenses publiques en raison des efforts de lobbying de ces groupes d'intérêts. Dès lors, il ne suffirait pas de structurer un cadre opératoire selon le schéma suivant



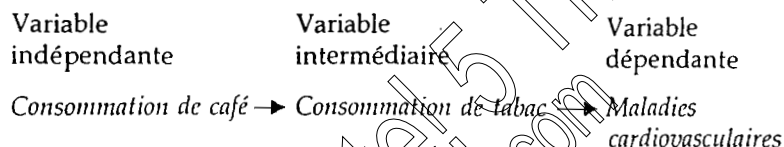
car nous n'affirmons pas que seule l'existence des groupes d'intérêts entraîne une augmentation des dépenses gouvernementales, mais plutôt que les groupes d'intérêts amènent une augmentation des dépenses gouvernementales en raison de la nature particulière de leurs interventions auprès des gouvernements. Or c'est uniquement parce qu'ils exercent des pressions organisées que ces groupes font accroître les dépenses. La représentation schématique du cadre opératoire doit alors être la suivante :



La variable intermédiaire peut par conséquent jouer un rôle important dans une analyse et il arrive même que ce rôle soit crucial. Ainsi, des résultats de recherche publiés il y a quelques années avaient établi un lien étroit entre la consommation de café et l'incidence des maladies cardiovasculaires. L'équation postulée était alors la suivante :



Une autre équipe de recherche a repris les mêmes données et introduit une variable intermédiaire, en l'occurrence la consommation de tabac, pour modifier l'équation de la façon suivante :



Les chercheurs de la deuxième équipe ont tout simplement réparti les consommateurs de café selon le niveau de consommation de tabac et sont arrivés à la conclusion que l'incidence des maladies cardiovasculaires était beaucoup plus forte chez les consommateurs de café qui étaient également des fumeurs que chez les consommateurs de café non fumeurs. Cet exemple montre bien que l'introduction d'une variable intermédiaire non seulement précise une relation entre variable dépendante et variable indépendante, mais qu'elle peut également amener la falsification de conclusions de recherches antérieures.

La formation des variables constitue donc la première étape de la construction du cadre opératoire. En déterminant un premier niveau de précision des concepts opératoires contenus dans l'hypothèse, les variables permettent de franchir une première étape dans l'opérationnalisation de ces concepts et sont un premier pas vers la recherche empirique.

De la variable à l'indicateur¹

Mais cette première étape ne suffit pas, car les variables constituent des référents empiriques trop larges pour orienter concrètement la vérification empirique de l'hypothèse. Il faut introduire un deuxième niveau de précision dans l'opérationnalisation des concepts. Cette seconde étape suppose la construction ou la formation d'indicateurs qui préciseront les variables prédéterminées.

Un indicateur est un instrument permettant d'articuler en langage concret le langage abstrait utilisé à l'étape de la formulation du problème et, jusqu'à un certain point, à l'étape de l'énonciation de l'hypothèse. Il précise les variables et permet de classer un objet dans une catégorie par rapport à une caractéristique donnée. L'indicateur constitue donc un référent empirique plus précis que la variable qui est elle-même un référent empirique du concept. Il est d'autant plus utile que le concept est bien défini, c'est-à-dire que nous avons déterminé le plus clairement possible ce qu'il inclut et ce qu'il exclut. Les variables seront alors mieux définies et la construction des indicateurs en sera simplifiée.

Même si les concepts et les variables ont été bien précisés, d'autres embûches peuvent se présenter. Dans une recherche donnée, un indicateur ne peut faire référence qu'à une seule variable, mais une variable peut contenir plusieurs indicateurs. C'est pourquoi la construction des indicateurs constitue une étape cruciale du projet de recherche que l'on ne saurait réaliser n'importe comment et qu'il faut aborder avec minutie.

Dès lors, deux règles s'imposent.

Première règle

Il faut recenser l'ensemble des indicateurs possibles en se basant sur la littérature spécialisée ou sur la connaissance que nous avons de notre objet d'étude.

¹ Cette partie s'inspire de l'article d'André BLAIS, « Les indicateurs » dans Benoit Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 133-173.

Deuxième règle

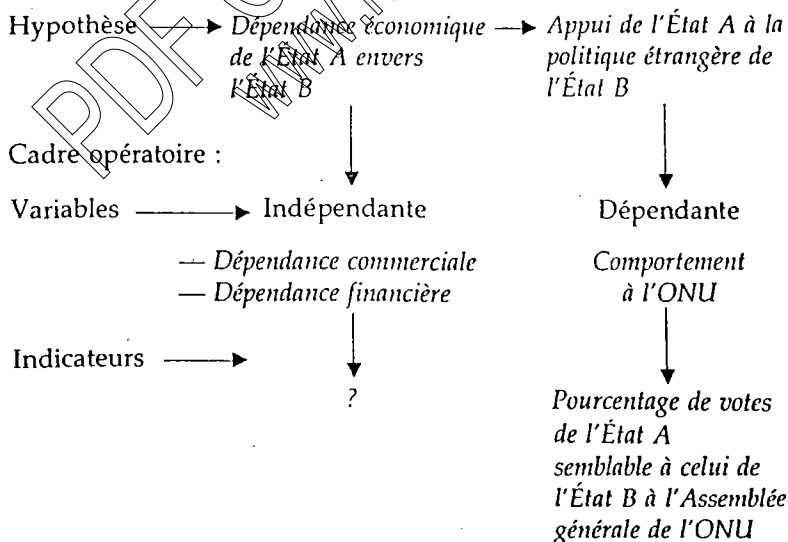
Il faut évaluer chacun des indicateurs recensés, afin d'éliminer les moins appropriés, et savoir que trois types d'indicateurs, correspondant à autant de catégorisations, peuvent être construits.

- La *catégorisation nominale* consiste simplement en la juxtaposition des catégories (indicateurs). Ainsi, on peut classer les individus selon qu'ils parlent le français, l'anglais ou l'italien.
- La *catégorisation ordinale* est la hiérarchisation des catégories selon un quelconque ordre de grandeur. Ainsi, une pratique religieuse peut être forte, moyenne ou faible.
- La *catégorisation numérique*, de loin la plus précise, détermine les catégories sur la base des nombres qui, mis en relation, révèlent des intervalles ou des ratios. Ainsi, on peut mener des études comparatives sur des individus selon leur salaire annuel de 10 000 \$, 30 000 \$, 40 000 \$, etc. L'important ici consiste à utiliser une unité de mesure standardisée, en l'occurrence le dollar canadien.

Les indicateurs doivent respecter certains critères, notamment la précision, la fidélité et la validité. Le *critère de précision* signifie que l'on doit préciser comment cette unité de mesure sera appliquée. Dans le projet de recherche, ces précisions sont généralement fournies à l'étape de la collecte de l'information et de l'analyse des données. Le *critère de fidélité* exige que l'indicateur fournisse des résultats constants, c'est-à-dire que pour chaque application identique d'une mesure à un même objet, on doit aboutir au même résultat. Le *critère de validité* fait référence à la capacité d'un indicateur à représenter adéquatement le concept qu'il est censé préciser et mesurer. La validité est parfois difficile à établir car elle repose le plus souvent sur un jugement de valeur, ce qui ne doit pas empêcher le chercheur de justifier la validité des indicateurs retenus, par exemple en cherchant des points d'appui dans la littérature existante et en particulier dans les travaux antérieurs sur le même sujet. Ces critères permettront de respecter une dernière exigence voulant que les catégories représentées par les indicateurs soient mutuellement exclusives, c'est-à-dire qu'il n'y ait aucun recoupement entre elles.

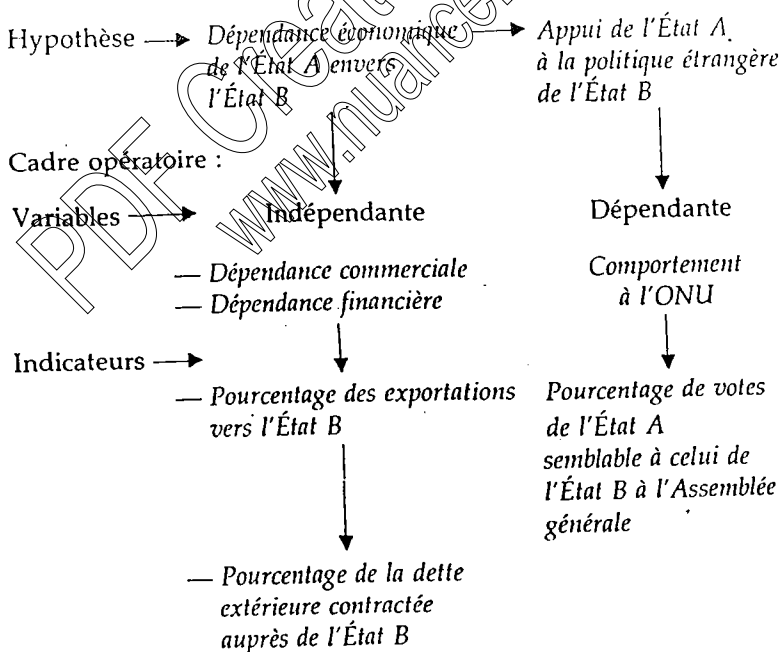
Les indicateurs sont donc des instruments de précision qui complètent les référents empiriques plus larges et par conséquent plus difficiles à observer que les variables. Ainsi, pour revenir à l'exemple initial, le concept opératoire Appui à la politique étrangère a pu être précisé, dans un premier temps, par la variable dépendante Comportement à l'ONU. Mais ce premier niveau de précision demeure insuffisant pour orienter la recherche empirique, car il peut prendre des formes variées allant de la participation financière au vote sur les différentes résolutions adoptées par les divers pays de l'ONU.

Il faut donc ajouter un deuxième niveau de précision au concept opératoire en retenant une ou quelques catégories de comportement possible à l'ONU. Ce choix est déterminé de façon générale par la connaissance que nous avons de l'objet d'étude et en nous appuyant sur la littérature spécialisée. Supposons alors que l'information dont nous disposons nous amène à retenir le Vote à l'Assemblée générale comme mesure la plus efficace pour étudier, à travers le comportement à l'ONU, l'appui de l'État A (Salvador) à la politique étrangère de l'État B (États-Unis). L'indicateur de la variable dépendante devient ainsi le pourcentage de votes de l'État A semblable ou dissemblable à celui de l'État B à l'Assemblée générale de l'ONU. Ainsi,



Ce qui implique que l'analyse du vote à l'Assemblée générale devient l'instrument de mesure de la variable Comportement à l'ONU, elle-même une dimension du concept opératoire Appui à la politique étrangère. Cela signifie également que si nous utilisons ce seul indicateur, les conclusions auxquelles nous parviendrons alors à propos de la participation à l'ONU ne vaudront que pour le vote à l'Assemblée générale. Si nous voulons dire plus sur le comportement à l'ONU, il faudra alors ajouter d'autres indicateurs.

Reste à compléter le cadre opératoire en construisant des indicateurs pour les variables indépendantes. L'opération est exactement la même : il nous faut dès lors repérer des manifestations qui deviendront en même temps des instruments de mesure de la dépendance commerciale et de la dépendance financière. Là aussi, il faut effectuer un choix. Nous retiendrons alors le pourcentage d'exportations vers l'État B comme mesure de la dépendance commerciale et le pourcentage de la dette extérieure de l'État A contractée auprès de l'État B comme mesure de dépendance financière. Nous pouvons alors schématiser ainsi l'ensemble de notre cadre opératoire.



Cette représentation schématique nous permet ainsi de remarquer que chaque étape du cadre opératoire (variable et indicateur) reproduit, en la précisant davantage, la relation posée en hypothèse. Il faut cependant toujours garder à l'esprit que le cadre opératoire ne vaut que pour l'hypothèse postulée. Tout changement d'hypothèse exige une modification conséquente du cadre opératoire; c'est pourquoi, il est fréquent de retrouver dans la littérature une variable dépendante qui deviendra variable indépendante dans d'autres travaux. De façon similaire, une même hypothèse pourra générer des cadres opératoires différents selon les choix des chercheurs.

Qu'est-ce qui sous-tend le choix des variables et des indicateurs et quelle sera la dynamique du cadre opératoire ?

Cette étape du projet de recherche nous permet donc de préciser et de concrétiser la relation posée en hypothèse que nous serons dorénavant en mesure de vérifier empiriquement parce que nous aurons défini précisément les variables et les indicateurs qui nous indiqueront les faits à recueillir et les catégories de données à analyser. Mais le travail de construction du cadre opératoire ne se limite pas à l'identification des variables et des indicateurs.

La partie du projet de recherche traitant du cadre opératoire doit également fournir deux contributions additionnelles. En premier lieu, il nous faut justifier le choix des variables et des indicateurs retenus. Ce choix doit découler de notre connaissance de la littérature autant que de notre objet d'étude. De façon générale, cette justification intervient en même temps que le choix des variables et indicateurs. Dans le cadre d'un projet de recherche, elle se situe avant la représentation schématique du cadre opératoire. En second lieu, la partie traitant du cadre opératoire doit également en préciser la dynamique anticipée, à moins que l'hypothèse ait été à ce point spécifique qu'elle rende ce développement inutile. Mais cela est plutôt rare et c'est pourquoi il faut toujours indiquer comment ou en quel sens doit varier la valeur des indicateurs pour que l'on puisse affirmer; à la fin de l'analyse, que l'hypothèse est confirmée ou infirmée.

Poursuivant notre hypothèse des pages précédentes, il nous faudrait au moins ajouter à cet égard la précision additionnelle que l'hypothèse sera confirmée si nous obtenons à la fois un pourcentage élevé d'exportations vers l'État B et de similarité dans le vote des deux pays à l'Assemblée générale de l'ONU. Cette confirmation ne pourrait être que temporaire et ne deviendrait définitive que lorsque toutes les variables et tous les indicateurs pertinents par rapport à nos concepts de Dépendance économique et d'Appui à la politique étrangère auraient été analysés sans que nous puissions parvenir à des conclusions contraires. C'est d'ailleurs pourquoi les chercheurs préfèrent parler davantage de corrélation ou de covariance plutôt que de relation causale dans la mesure où il n'est pas toujours facile ni même possible d'effectuer cette vérification de toutes les variables et de tous les indicateurs pertinents. Nous pourrions, par ailleurs, préciser davantage et affirmer que l'hypothèse ne sera confirmée que si nous obtenons des ordres de grandeur identiques dans les pourcentages de chacun de nos indicateurs. Enfin, nous devons également mettre le lecteur en garde contre les conditions susceptibles d'infirmer notre hypothèse. Par exemple, la combinaison des taux élevés d'exportations et de la dette extérieure envers l'État A et un faible taux de similarité dans le vote à l'Assemblée générale de l'ONU est un résultat qui infirmerait notre hypothèse.

L'étape du cadre opératoire doit donc préciser comment doit évoluer la valeur de chacun des indicateurs pour que l'hypothèse soit confirmée ou infirmée. Ces précisions doivent généralement apparaître après la représentation schématique du cadre opératoire et servent à conclure cette étape du projet de recherche.

1. Le cadre opératoire est l'arrangement des variables et des indicateurs qu'il faut construire pour isoler des équivalents empiriques aux concepts opératoires de l'hypothèse, de façon à traduire ces concepts en langage concret pour permettre le travail de vérification empirique.
2. Le cadre opératoire amorce véritablement l'opérationnalisation et constitue, en ce sens, la partie centrale du projet de recherche puisqu'il forme le lien nécessaire entre l'hypothèse et le travail empirique d'analyse. Son rôle consiste à spécifier ce qu'il faudra analyser précisément pour vérifier l'hypothèse.
3. La variable représente un attribut ou une dimension du phénomène à étudier. C'est un référent empirique qui ajoute un premier niveau de précision au concept opératoire de l'hypothèse et ouvre ainsi la voie au travail empirique. Les trois types de variables les plus communément utilisées sont la variable dépendante, la variable indépendante et la variable intermédiaire.
4. L'indicateur est un instrument de précision et de mesure des variables; il ajoute un deuxième niveau de précision au concept opératoire de l'hypothèse et aide à la formation de l'information puisqu'il permet de classer un objet dans une catégorie par rapport à une caractéristique donnée. Le choix et la construction des indicateurs obéissent à des règles précises.
5. Le cadre opératoire sert à circonscrire et à justifier le choix des variables et indicateurs. Il doit aussi préciser la nature et l'orientation du changement de valeur des indicateurs pour que l'on puisse confirmer ou infirmer l'hypothèse.

Comment construire le cadre opératoire

1. S'assurer que les concepts opératoires de l'hypothèse ont été bien définis et traduisent adéquatement la relation que l'on veut postuler à propos de l'objet d'étude.
2. Connaître les analyses antérieures sur l'objet d'étude afin de faciliter le choix des variables et des indicateurs les plus pertinents.
3. Déterminer la ou les variables dépendantes, indépendantes et, éventuellement, intermédiaires, en s'assurant qu'elles précisent adéquatement les concepts opératoires de l'hypothèse.
4. Désigner les indicateurs pertinents en ayant soin de respecter les critères en vigueur à cet égard.
5. Justifier les choix des variables et des indicateurs en s'appuyant sur la littérature traitant de l'objet d'étude.
6. Indiquer les changements de valeur que doivent subir les indicateurs et variables pour que l'on puisse confirmer ou infirmer l'hypothèse.

BLAIS, André « Les indicateurs », dans Benoît Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 133-173.

KERLINGER, F. N., *Foundations of Behavioral Research*, 2^e éd., New York, Holt, Rinehart and Winston, 1973, chapitre 3, pp. 28-46.

MANHEIM, Jarol B., et Richard C. RICH, *Empirical Political Analysis, Research Methods in Political Science*, New York, Prentice-Hall, 1981, chapitre 4, pp. 43-67.

NACHMIAS, David et Chava NACHMIAS, *Research Methods in the Social Sciences*, New York, St. Martin's Press, 1976, chapitres I et II.

Le cadre opératoire nous permet de passer des considérations abstraites aux phénomènes empiriquement observables. Ainsi, nous pouvons comparer notre hypothèse avec la réalité empirique. Cette réalité demande toutefois à être précisément délimitée, c'est pourquoi la phase de construction du cadre opératoire requiert une attention et une minutie particulières. Non seulement devons-nous repérer les phénomènes observables dont nous tiendrons compte aux fins de l'analyse, mais en élaborant le cadre opératoire, nous mettrons en évidence les phénomènes dont les variations seront considérées comme pertinentes.

Nous sommes maintenant rendus au point où il faut rendre opératoires les principaux concepts énoncés dans l'hypothèse. Amorçons cet exercice en commençant par le concept Appui gouvernemental à la diversification économique. Ce phénomène peut se traduire par deux variables distinctes que nous appellerons Comportements politiques et Comportements économiques. Puisque c'est par le biais d'actions concrètes que le gouvernement fédéral pourra actualiser la politique de troisième option, nous accordons une grande importance aux comportements gouvernementaux.

Le second concept essentiel est l'Accroissement des échanges du secteur privé canadien. L'opérationnalisation de ce concept s'avère relativement simple puisqu'il s'agit là d'un phénomène économique pour lequel il existe une pratique de quantification établie. Les variables que nous retiendrons seront les Flux commerciaux et les Flux financiers. Ces flux d'échanges économiques constitueront les variables dépendantes, tandis que les comportements gouvernementaux seront les variables indépendantes. Le concept Tiers-monde prend la forme de deux variables intermédiaires : la catégorie géographique et la catégorie fonctionnelle. L'opérationnalisation de ce concept précisera l'orientation géographique des éventuelles modifications des tendances économiques que nous pourrons observer.

Afin de procéder à des observations précises, il nous faut traduire nos variables sous la forme d'indicateurs empiriques. Pour ce faire, nous reprendrons nos variables une à une et détermi-

nerons dans chaque cas des équivalents empiriques. Ainsi, les variables indépendantes sont les comportements gouvernementaux d'ordre politique et économique. Les comportements politiques auxquels nous ferons référence explicitement sont d'une part le Nombre d'accords et de traités et d'autre part le Nombre de visites ministérielles. En quantifiant ces phénomènes politiques, nous espérons pouvoir déceler des tendances en matière d'efforts de coopération du gouvernement fédéral pouvant contribuer à ouvrir la voie à un accroissement des échanges canadiens avec certaines régions cibles.

Outre ces deux indicateurs de mesures politiques, nous en retiendrons quatre autres davantage économiques. Les Déboursés d'aide bilatérale au développement représentent des sommes considérables et une proportion significative de cette aide est liée. D'ailleurs des études réalisées à la fin des années 1970 tendent à démontrer qu'il existerait un lien entre le caractère lié de cette aide et l'accroissement de nos exportations vers certains pays.

Les activités reliées à certains programmes gouvernementaux destinés au secteur privé canadien seront également pris en considération, notamment les Déboursés du Programme de projets de promotion du ministère de l'Industrie et du Commerce, qui consistent en un appui direct du gouvernement fédéral visant d'une part à accroître l'expertise des hommes d'affaires canadiens à l'égard des marchés étrangers et d'autre part à promouvoir le potentiel canadien auprès d'éventuels acheteurs; les Déboursés du Programme de développement des marchés d'exportation, bien que de nature quelque peu différente, ont des visées complémentaires; et les Déboursés de quelques programmes de financement à l'exportation et de l'assurance-investissement de la Société pour l'expansion des exportations. Tous ces programmes seront analysés sous l'angle des déboursés et l'unité de mesure sera le dollar canadien courant.

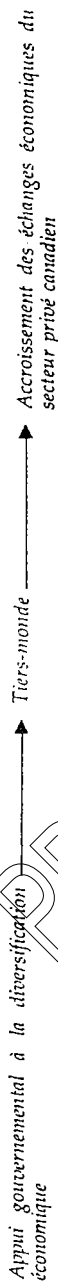
Quant aux variables dépendantes, nous utiliserons les indicateurs traditionnels, soient les Montants des exportations pour la dimension commerciale et les Montants des investissements directs canadiens à l'étranger pour la dimension financière calculés également en dollars canadiens courants.

Le concept Tiers-monde sera segmenté : 1) selon une catégorie géographique (Asie, Afrique, Amérique latine, Moyen-Orient); et 2) selon une catégorie fonctionnelle (les nouveaux pays industrialisés). Il faut noter que les quelque 15 pays de cette catégorie sont également inclus dans leur région d'origine. Cette double inclusion s'avérait nécessaire pour éviter que certaines régions ne soient sous-représentées dans l'évaluation des flux économiques. L'indicateur sera ici la part relative, en pourcentage, obtenue par chaque région.

Comme élément de vérification d'une hypothèse rivale, nous allons prendre en considération deux autres espaces économiques, à savoir les États-Unis d'une part et la combinaison CEE — Japon d'autre part. Cette catégorisation de l'espace économique mondial nous permettra de mieux dégager les tendances dans une perspective comparative tout en permettant, par l'introduction d'un groupe contrôle, de vérifier l'hypothèse. Un schéma va nous permettre de synthétiser ces éléments.

Hypothèse

Concepts opératoires



Schématisation du cadre opératoire

Variables

Variables indépendantes

- A) Comportements politiques
- B) Comportements économiques

Variables intermédiaires

- Catégorie géographique
 - Asie, Afrique, Amérique latine, Moyen-Orient
- Catégorie fonctionnelle
 - Nouveaux pays industrialisés
- Indicateurs
 - Part relative (en pourcentage)

Variables dépendantes

- A) Flux commerciaux
- B) Flux financiers

- A) Mesures politiques
 - Nombre d'accords et de traités
 - Nombre de visites ministérielles
- B) Mesures économiques
 - Montants de l'aide bilatérale au développement (\$ Can)
 - Déboursés du Programme de projets de promotion (\$ Can)
 - Déboursés du Programme de développement des marchés d'exportation (\$ Can)
 - Déboursés de programmes de la SEE (\$ Can)

- A) Montants des exportations (\$ Can)
- B) Montants des investissements directs canadiens à l'étranger (\$ Can)

Maintenant que les concepts opératoires de l'hypothèse sont opérationnalisés, il nous reste à préciser la dynamique ou l'orientation des changements de valeur qu'il nous faudra constater pour que nous puissions confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Une hausse simultanée des comportements gouvernementaux d'appui à la diversification et un accroissement des flux commerciaux et financiers avec le tiers-monde nous permettraient de confirmer l'hypothèse. Une augmentation des comportements d'appui à la diversification émanant du gouvernement combinée par ailleurs à une diminution des échanges économiques entre le Canada et le tiers-monde invaliderait notre hypothèse. Si, à la suite d'une augmentation des comportements d'appui à la diversification, nous constatons plutôt que la modification la plus significative consiste en un accroissement de la part relative des échanges économiques externes du Canada destinés aux régions de la CEE et du Japon (combinées), nous devons également conclure que notre hypothèse, telle qu'elle est formulée, est invalide. Il nous faudra alors reformuler l'hypothèse en conséquence pour examiner plus attentivement la possibilité d'une tendance à la diversification au profit de la CEE et du Japon.

PDF Cr  dit    www.nuance.com

QUATRIÈME ÉTAPE

CHOISIR LA STRATÉGIE DE VÉRIFICATION

Il est peu fréquent que la construction du cadre opératoire conduise directement à la collecte de l'information; il faut habituellement choisir entretemps la stratégie de vérification, étape qui prend de plus en plus d'importance dans le processus de recherche. Mais puisque cet élément a une importance moindre dans les travaux de portée plus restreinte que l'on réalise au niveau du baccalauréat, nous limiterons au minimum le traitement de cette étape du projet de recherche à propos de laquelle il faut néanmoins connaître les éléments de base.

Quels sont la nature et le rôle de la stratégie de vérification¹ ?

Dans l'art militaire, on établit habituellement une nette distinction entre la stratégie et la tactique. La stratégie fait référence aux choix généraux que doit effectuer un état-major quant au terrain où mener l'attaque, au nombre de fronts à ouvrir ou encore à l'adversaire, s'ils sont plusieurs et de force inégale. La tactique est une décision à portée plus restreinte relative à la manœuvre et au type de moyens à utiliser pour gagner une bataille spécifique. En politique, la stratégie, ce sont les orientations générales privilégiées par un gouvernement, tandis que la tactique fait référence aux moyens spécifiques utilisés pour réaliser les objectifs généraux. C'est un peu la même chose sur le plan de la recherche scientifique.

¹ Nous nous inspirons pour cette partie de Robert K. Yin, *Case Study Research, Design and Methods*, Beverly Hills, Sage, Applied Social Research Methods Series, vol. 5, 1984, pp. 13-26.

La stratégie de vérification est un choix général sur la façon de déployer les ressources pour appliquer le plus efficacement possible le cadre opératoire, de manière à obtenir la réponse la plus pertinente à la question spécifique de recherche. C'est le choix que l'on doit faire quant au nombre de cas à utiliser et au type de recherche à réaliser pour assurer la vérification la plus complète possible de l'hypothèse.

Le choix de la stratégie de vérification est donc une étape importante de la recherche parce que la décision qui en résultera servira à déterminer la nature de l'observation à réaliser, le type d'information à recueillir et le type de traitement de données à effectuer.

Quels sont les types de stratégies de vérification ?

Il n'existe pas de typologie unique commune à tous les auteurs pour classifier les différentes stratégies de recherche ou de vérification; on en rencontre au moins quatre qui apparaissent le plus communément dans les travaux scientifiques.

La *stratégie expérimentale* est celle où le chercheur maîtrise à la fois la variable indépendante et la variable dépendante. Il dirige totalement l'expérience en cours, c'est-à-dire qu'il peut manipuler les facteurs d'intervention pour en déterminer les effets possibles sur l'objet ou le sujet de l'intervention. Ainsi, des biologistes peuvent manipuler plus facilement n'importe quel type de produit selon des conditions qu'ils déterminent et vérifient, pour en étudier les effets sur les groupes d'animaux qu'ils sélectionnent et localisent dans un milieu soumis à des contrôles. En raison de ses exigences particulières, cette stratégie est rarement utilisée en sciences sociales, sauf lorsque les occasions s'y prêtent (c'est le cas de la recherche effectuée par Laponce dont nous avons déjà parlé); en revanche, elle l'est beaucoup plus en psychologie expérimentale.

La *stratégie quasi expérimentale* est celle où le chercheur ne vérifie que les conditions d'intervention de la variable indépendante; il ne maîtrise donc aucunement la variable dépendante et se

contente d'observer ses réactions aux stimuli provoqués par la variable indépendante. Le chercheur ne manipule pas toutes les variables en cause, mais cherche à reproduire le plus fidèlement possible la logique de base de la stratégie expérimentale. En sciences sociales, on rencontre le plus souvent ce type de stratégie dans les travaux de simulation, et particulièrement pour les simulations sur ordinateur².

L'enquête est l'une des stratégies les plus courantes dans les travaux en sciences sociales. Cette stratégie de vérification est très différente des précédentes en ce que le chercheur ne contrôle aucune des variables en cause. Son travail de recherche consiste essentiellement à observer l'objet et les facteurs qui l'influencent. De façon générale, l'enquête favorise l'utilisation de l'entrevue ou du sondage, où se fait alors par le biais de l'observation directe sur le terrain³.

L'étude de cas est également une stratégie de vérification très utilisée en sciences sociales. Comme dans l'enquête, le chercheur ne peut manipuler les variables en cause, mais seulement observer les interrelations possibles entre ces variables. C'est une stratégie de recherche empirique qui permet d'étudier des phénomènes contemporains dans la réalité où les frontières entre le phénomène et son contexte ne sont pas toujours évidentes et où il faut habituellement utiliser des sources multiples d'information et d'évidence. Cette définition, empruntée à Yin, permet de remarquer que l'étude de cas, qu'il s'agisse de cas uniques ou de cas multiples, ne permet pas de généraliser facilement, mais favorise en revanche une analyse plus approfondie d'un phénomène donné. À la différence de l'enquête, l'étude de cas, le plus

² Un exemple de stratégie quasi expérimentale est donné dans Réjean LANDRY, « L'orientation interventionniste des idéologies des partis politiques québécois depuis 1970 », *Politique*, n° 13, printemps 1988, pp. 63-85. Voir aussi Réjean LANDRY et Paule DUCHESNEAU, « L'offre d'interventions gouvernementales aux groupes : une théorie et une application », *Revue canadienne de science politique*, vol. 20, n° 3, septembre 1987, pp. 525-552.

³ On trouve un exemple élaboré d'enquête dans Vincent LEMIEUX et Raymond HUDON, *Patronnage et politique au Québec, 1944-1972*, Sillery, Boréal Express, 1975.

souvent, favorise davantage l'utilisation de l'observation documentaire pour la collecte de l'information⁴.

On ne doit pas établir une hiérarchie entre les différentes stratégies de vérification : aucune n'est en elle-même meilleure ou pire que l'autre du point de vue de la recherche et de la connaissance scientifique. Chacune peut être utilisée pour des analyses exploratoires, descriptives ou explicatives, de la même façon que toutes peuvent être utilisées pour des études descriptives ou comparatives. C'est en réalité la nature du sujet retenu et la façon dont on formule le problème de recherche qui détermineront la stratégie de vérification la plus appropriée dans chaque cas, telle stratégie pourra ainsi donner d'excellents résultats de recherche dans un cas, mais sera parfaitement inopérante ou même non pertinente dans un autre. Il est toujours extrêmement important de se rappeler à cet égard — ce que l'on ne fait pas toujours en sciences sociales — que ce n'est pas la stratégie ou la technique qui détermine le problème de recherche mais que c'est bien plutôt la nature du problème qui impose la stratégie et détermine la technique à utiliser.

Dans notre exemple sur la relation entre la dépendance économique et l'appui à la politique étrangère, il est évident que l'on ne peut pas utiliser la stratégie expérimentale puisqu'on ne connaît pas toutes les variables; par contre, on peut utiliser une stratégie quasi expérimentale dans la mesure où l'information est disponible. Il s'agira alors de recenser une dizaine de cas de même nature reproduisant, sur un certain nombre d'années, une relation apparente entre la dépendance économique et l'appui à la politique étrangère. Il faudra ensuite construire un modèle en vue d'une simulation sur ordinateur avec lequel on pourra reproduire, selon des conditions spécifiques données, différentes interrelations afin d'observer l'influence des variables indépendantes sur la variable dépendante et en arriver à des conclusions quant à la vérification de notre hypothèse.

⁴ Un exemple d'étude de cas est fourni dans Jean CRÉTE, « Analyse stratégique du choix d'un candidat dans une circonscription urbaine », *Revue canadienne de science politique*, vol. 6, n° 2, juin 1973, pp. 254-270.

Dans ce cas-là, l'enquête n'est pas appropriée, car le type d'information nécessaire ne peut être obtenu ni par entrevue, ni par sondage. L'enquête ne pourrait être envisageable que si l'on reformulait l'hypothèse de façon à vérifier les raisons d'un appui ou d'un non-appui à la politique étrangère étant donné la nature de la dépendance économique. Cette enquête ne pourrait alors être menée qu'au moyen d'entrevues.

L'étude de cas est également une stratégie de recherche possible pour la vérification de l'hypothèse telle qu'elle est formulée. Selon la nature de l'information disponible, il faudra alors déterminer si l'on doit opter pour une étude de cas unique ou pour une étude de cas multiples, auquel cas, on pourrait effectuer une analyse comparative. Dans les deux cas, l'information devrait alors être recueillie au moyen de l'observation documentaire.

Il n'existe pas de règle précise ou de recette miracle pour déterminer quelle stratégie à adopter dans chaque cas; c'est en bonne partie une question de jugement et de connaissance du sujet. Et c'est également un choix qui dépend de la façon dont le problème aura été formulé, de la nature de la relation postulée en hypothèse, du choix des variables et indicateurs retenus et, finalement, de la nature et de l'accessibilité de l'information nécessaire pour la démonstration.

Comment préciser et justifier les paramètres de la stratégie de vérification ?

Un peu à la manière des militaires qui doivent déterminer à la fois la stratégie et la tactique à utiliser, le chercheur scientifique ne doit pas seulement déterminer sa stratégie de vérification, mais aussi en préciser et en justifier les paramètres.

Ici encore il n'y a pas de règle précise à observer, mais on s'entend généralement pour affirmer que l'on devrait au moins étayer les paramètres suivants. Il importe d'abord de préciser et de justifier la période de temps au cours de laquelle la stratégie de vérification sera appliquée, car ce choix du chercheur aura une incidence directe sur le temps qu'il devra consacrer à sa recherche ainsi que sur les ressources qu'il devra utiliser ou déployer. À la

limite, ce choix pourrait faire la différence entre un exercice de recherche réussi et un exercice de recherche raté.

Il faut également préciser et justifier l'unité d'analyse retenue. Il peut s'agir d'un niveau (fédéral, provincial, municipal), d'un acteur (groupe, individu) ou d'un domaine fonctionnel (santé, culture, diplomatie). Là aussi, la précision est importante, car un mauvais choix peut enlever toute signification aux résultats que l'on obtiendra.

Enfin, on peut préciser toute autre considération additionnelle jugée nécessaire pour que soient bien compris le sens et la portée de la stratégie de vérification appliquée dans le travail de recherche. Cela fait, on peut alors passer aux étapes plus techniques du projet de recherche.

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

1. La stratégie de vérification est la manière de déployer des ressources pour appliquer le plus efficacement possible le cadre opératoire.
2. La stratégie expérimentale exige du chercheur qu'il puisse à la fois contrôler et manipuler la variable dépendante et la variable indépendante. C'est la moins utilisée en sciences sociales.
3. La stratégie quasi expérimentale est celle où le chercheur peut au moins manipuler la variable indépendante. La simulation sur ordinateur est un des exemples les plus pertinents.
4. L'enquête est l'une des stratégies les plus utilisées en sciences sociales; elle ne permet aucune manipulation des variables étudiées.
5. L'étude de cas est très fréquente en sciences sociales. Elle ne permet pas de manipuler les variables et ne favorise pas les généralisations, mais l'analyse d'un phénomène donné est plus approfondie.
6. Il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes stratégies de recherche, c'est la nature du problème à traiter qui détermine la stratégie de vérification la plus pertinente et la plus efficace.
7. Le projet de recherche doit non seulement justifier la stratégie de vérification, mais également en préciser et en justifier les paramètres.

Comment choisir la stratégie de vérification

1. S'assurer d'avoir bien compris la relation posée en hypothèse.
2. Réfléchir sur l'ensemble de la démarche nécessaire à la vérification de l'hypothèse en ayant à l'esprit les grands paramètres des principales stratégies de vérification.
3. Déterminer la stratégie retenue en précisant les principaux paramètres pour son application.
4. Justifier le choix de la stratégie en fonction des travaux antérieurs et de l'information disponible sur l'objet d'étude.

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

GAUTHIER, Benoît, « Les stratégies de vérification », dans Benoît Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 131-152.

YIN, Robert K., *Case Study Research, Design and Methods*, Beverly Hills, Sage, Applied Social Research Methods Series, vol. 5, 1984, pp. 13-26.

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

À l'étape précédente, nous avons rendu opératoires les concepts clés sur lesquels repose notre hypothèse. Le cadre opératoire constitue un outil que nous nous sommes forgé, afin d'atteindre, au cours de notre étude, la réalité empirique. Nous devons maintenant prendre certaines décisions pratiques afin d'utiliser efficacement notre outil d'analyse.

Étant donné la nature des variables et des indicateurs avec lesquels nous avons décidé de procéder à l'analyse, il nous semble nécessaire d'adopter une stratégie de vérification correspondant à la démarche générale de l'étude de cas. En effet, il ne saurait être question ici de manipulation volontaire des variables. Notre impuissance s'avère totale devant cette tâche. Nous devons nous contenter de retracer fidèlement l'évolution de nos variables au moyen des indicateurs retenus sans intervenir dans leur dynamique respective. La nature de nos indicateurs n'autorise pas un recours intensif à la stratégie de l'enquête. C'est pourquoi l'étude de cas semble la stratégie la plus appropriée dans les circonstances.

La période de temps que nous retiendrons aux fins de notre analyse sera d'une douzaine d'années. Nous ne pouvons délimiter rigoureusement les dates de début et de fin du phénomène essentiellement pour trois raisons. Premièrement, notre objet d'étude n'a pas surgi soudainement, pas plus d'ailleurs qu'il n'a pris fin à un moment précis de l'histoire. La politique de troisième option est un phénomène qui a été progressivement mis en place au début des années 1970 et dont les retombées économiques se font probablement encore sentir aujourd'hui. Bref, la nature de ce phénomène politique est réfractaire à toute tentative de délimitation trop précise dans l'espace—temps. Deuxièmement, l'hypothèse suppose une modification dans l'orientation des flux économiques émanant du secteur privé canadien à la suite de l'entrée en vigueur des actions gouvernementales devant actualiser la politique de troisième option. Afin de vérifier de telles modifications, il faut préalablement connaître la situation qui prévalait au cours des années précédant immédiatement l'entrée en vigueur de ladite politique. Troisièmement, nous sommes à la merci de l'élément technique que constituent l'accessibilité et la

disponibilité des sources de données. À partir de l'évaluation de ces possibilités et contraintes, nous pouvons présumer que nos analyses des multiples indicateurs retenus tiendront compte pour la plupart de la période 1968-1969 à 1980-1981.

Le choix de l'unité d'analyse respectera pour sa part la dualité des acteurs énoncée dans l'hypothèse. Ainsi, nous concentrerons notre attention à la fois sur le gouvernement fédéral et sur les acteurs économiques privés canadiens dont les activités débordent les frontières nationales.

Notons enfin qu'une stratégie similaire de vérification a été utilisée dans les travaux de Dolan et Von Riekhoff traitant du même objet d'étude. Compte tenu des données disponibles, de la nature de l'objet d'étude et de la rareté des analyses antérieures, nous estimons que l'étude de cas se révèle ici la stratégie de vérification la plus appropriée.

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

CINQUIÈME ÉTAPE

CHOISIR UN INSTRUMENT DE COLLECTE DE L'INFORMATION

Nous sommes prêts maintenant à aborder les étapes plus concrètes ou plus spécifiques du travail empirique. La première de ces étapes est le choix de l'instrument ou des instruments de collecte de l'information, car aucune recherche empirique n'est possible sans une base suffisante d'informations.

Quel type d'information sélectionner ?

Dans le monde judiciaire, la présentation de la preuve constitue toujours un moment important qui, souvent, détermine la nature du jugement rendu. Et pour préparer sa preuve, un avocat ne peut se contenter d'aligner uniquement des points de droit, il doit aussi recueillir et utiliser tous les faits de nature à étayer son argumentation. C'est un peu la même procédure en recherche scientifique où la collecte de l'information est une étape importante du travail empirique parce qu'elle fournit l'élément de base pour la vérification de l'hypothèse. La quantité d'information, sa nature et son degré d'accessibilité constituent autant de conditions au succès ou à l'échec de l'effort de vérification. Voilà pourquoi il faut, ici aussi, procéder méthodiquement et surtout, éviter de consulter rapidement quelques ouvrages pour en tirer des faits épars qu'on alignera n'importe comment dans un semblant de démonstration. On doit obtenir tous les faits, mais ne recueillir que les faits pertinents. Le cadre opératoire et la stratégie de vérification indiqueront exactement quel type d'information ou quelle catégorie de faits il faudra recueillir pour vérifier l'hypothèse.

Nous avons posé en hypothèse une relation spécifique à démontrer sur un sujet donné; le cadre opératoire nous a permis de préciser les référents empiriques sur lesquels concentrer notre attention pour mener l'étude à bien; la stratégie de vérification est venue ajouter des éléments supplémentaires de précision.

Au moment de la collecte de l'information, il n'est pas nécessaire de recenser tous les faits sur le sujet plus large de la recherche; tout ce dont on a besoin, c'est de l'information directement pertinente aux concepts opératoires de l'hypothèse précisés dans le cadre opératoire par des variables et des indicateurs. On doit cependant posséder toute l'information nécessaire relative aux éléments du cadre opératoire, autrement la vérification de l'hypothèse pourrait s'avérer difficile.

Quel type d'instrument utiliser ?

Selon la nature de l'analyse, la recherche empirique pourra nécessiter un seul ou une combinaison de deux ou trois instruments de collecte d'information. Le projet de recherche précisera celui ou ceux qui seront privilégiés par le chercheur.

Nous allons maintenant présenter brièvement quelques instruments potentiels de collecte de l'information. Nous n'irons pas cependant jusqu'à indiquer la façon d'utiliser chaque instrument, car cela irait à l'encontre des objectifs de concision de ce guide. La plupart des ouvrages de méthodologie traitent abondamment des modes d'utilisation des instruments de collecte de l'information et il ne servirait à rien de répéter ici les développements proposés ailleurs.

L'observation documentaire est l'instrument de collecte de l'information le plus utilisé en science politique. Selon cette technique, le chercheur consulte des documents desquels il extrait une information factuelle (statistiques ou faits bruts de comportement verbal, telle une déclaration ministérielle, ou non verbal, tels un vote, une visite, etc.) ou des opinions ou conclusions scientifiques qui lui serviront à appuyer son argumentation.

Il existe plusieurs catégories de documents pouvant faire l'objet d'observation documentaire. Les *publications officielles* sont des documents publiés par les gouvernements (locaux, provinciaux et fédéraux) ou par des organisations internationales gouvernementales. Les *travaux* consistent en des livres ou articles publiés dans des revues spécialisées (par exemple, la *Revue canadienne de science politique* ou *Études internationales*). Les *journaux*, tels *Le Soleil*, *La Presse*, etc., et les *magazines* comme *Actualité* ne devraient être utilisés qu'à défaut d'obtenir de l'information ailleurs et à la condition que l'information contenue soit absolument nécessaire pour la démonstration. Dans tous les cas, ces documents ne devraient jamais constituer la partie la plus importante de la bibliographie et ne sauraient être autre chose qu'une source d'information d'appoint à moins que le traitement du sujet n'exige qu'on en fasse une source principale.

L'entrevue (ou entretien) est un moyen par lequel le chercheur tente d'obtenir des informations, qui n'apparaissent nulle part, auprès de personnes ayant été le plus souvent témoins ou acteurs d'événements sur lesquels porte la recherche.

L'entrevue peut prendre différentes formes selon l'objectif de la recherche, les sujets interrogés ou les modalités techniques de réalisation de l'entretien. Utilisée comme instrument d'appoint, l'entrevue est surtout utile au début et à la fin de la recherche : au début, elle sert essentiellement à s'assurer que les grands axes retenus pour la recherche s'appuient sur des bases solides et peut permettre de découvrir des pistes de recherche insoupçonnées; à la fin, elle sert plutôt à assurer le bien-fondé de certaines conclusions auxquelles on est parvenu ou encore à nuancer certains jugements analytiques.

Peu importe sa forme ou le moment de la recherche où l'on fait appel à elle, il est toujours très important de consigner, pendant ou après l'entretien, les renseignements recueillis. Par ailleurs, il est recommandé de réaliser plusieurs entrevues pour assurer, par la confrontation des renseignements recueillis, la véracité des informations obtenues.

Le sondage est une enquête d'envergure réalisée auprès de plusieurs centaines de personnes afin de recueillir, de façon systématique, un ensemble d'informations pertinentes concernant l'objet d'étude. Le sondage est habituellement réalisé à partir de questionnaires structurés administrés à une partie prédéterminée de la population par le biais de rencontres personnelles, d'envois postaux ou d'appels téléphoniques.

Les résultats de sondages publiés régulièrement dans les journaux sont devenus des instruments pour publiciser les opinions d'une population, à un moment précis dans le temps, sur des sujets de nature politique, économique ou socio-culturelle. Les sondages peuvent également servir à recueillir des informations factuelles qui nous permettront de vérifier certaines relations posées en hypothèse.

Moins utilisée en science politique que les instruments précédents, l'observation directe consiste pour un chercheur, à observer directement son objet d'étude ou le milieu dans lequel le phénomène se produit afin d'en extraire les renseignements pertinents à sa recherche. C'est le cas, par exemple, d'un chercheur qui se rendrait sur place pour étudier certains aspects de la vie d'une communauté villageoise ou paysanne, ou d'un chercheur que l'on autoriserait à assister à certaines réunions du Conseil des ministres ou à suivre le processus de prise de décision au sein de certaines officines gouvernementales ou privées.

L'observation directe favorise une connaissance beaucoup plus approfondie de l'objet d'étude que tout autre instrument de collecte d'information; elle exige en revanche un effort beaucoup plus systématique de la part du chercheur étant donné les risques beaucoup plus grands de biais ou d'interférences inhérents à l'utilisation de cet instrument.

L'observation participante est en quelque sorte une variante de l'observation directe au sens où le chercheur n'est plus uniquement spectateur mais devient, cette fois, également acteur à l'égard du phénomène ou du milieu qu'il observe.

Ce fut le cas du politicologue que le Président Kennedy avait invité à travailler à la Maison Blanche au début des années 1960. À ce titre, il avait participé comme membre à part entière aux décisions du Conseil national de sécurité au moment de la crise des missiles de 1962. À son départ de la Maison Blanche, il avait utilisé certaines de ses observations pour réaliser une étude sur la prise de décision américaine pendant cette crise en fonction de l'approche bureaucratique. Il est inutile d'insister sur le fait que les risques d'interférences auxquels nous avons fait allusion dans le cas de l'observation directe sont encore plus présents ici.

L'observation documentaire, l'entrevue et le sondage sont les instruments les plus couramment utilisés pour la collecte de l'information en science politique, tout simplement parce qu'ils sont plus faciles à utiliser que les autres. En contrepartie, l'observation directe et l'observation participante dépendent beaucoup de la nature du sujet traité. L'observation participante est particulièrement tributaire d'éléments contextuels et parfois même du hasard. C'est pourquoi la majorité des travaux en science politique ont été exécutés soit par l'observation documentaire, soit par l'entrevue ou encore par le sondage.

Quelles sont les modalités d'utilisation des instruments de collecte de l'information ?

Dans un projet de recherche, on doit préciser et justifier son choix en matière d'instruments de collecte de l'information : il faut également préciser les paramètres ou les modalités d'application de l'instrument ou des instruments retenus. Ces modalités varient selon chacun. Ainsi, dans le cas de l'observation documentaire, il faut au moins indiquer la période de la consultation et préciser les sources privilégiées, et le type et la nature des publications officielles que l'on compte utiliser. Par exemple, pour les travaux, il convient d'isoler les textes des auteurs les plus pertinents et de signaler les revues spécialisées considérées les plus utiles; s'il s'agit de documents statistiques ou de banques de données, il faut en établir la pertinence par rapport au sujet à traiter, à la base de calcul ou à l'accessibilité des séries statistiques.

Dans le cas de l'entrevue et du sondage, il convient au moins de préciser et de justifier l'échantillon retenu (nombre et type de répondants). Pour l'entrevue, il peut être utile d'annexer le protocole d'entrevue ou d'indiquer les grands thèmes sur lesquels porteront les questions afin que l'on voie bien comment l'instrument servira à la vérification de l'hypothèse. Pour ce qui est du sondage, il est nécessaire de fournir des précisions concernant le format, le mode d'administration et les questions retenues.

Enfin, dans le cas de l'observation directe et de l'observation participante, il faut déterminer la nature du phénomène observé, la période d'observation ainsi que les modalités d'application de l'observation.

L'énoncé de ces précisions et justifications est nécessaire d'abord pour le chercheur lui-même, car il ne suffit pas de savoir quel instrument on va utiliser, il faut également être conscient des avantages à utiliser un instrument plutôt qu'un autre, ainsi que des difficultés éventuelles d'application de l'instrument retenu. Le projet de recherche contribue à cette prise de conscience et, ce faisant, facilite l'analyse ultérieure.

1. La collecte de l'information doit être réalisée de façon sélective. Le cadre opératoire et la stratégie de vérification déterminent la nature de l'information à recueillir.
2. Le projet de recherche doit préciser les instruments qui seront privilégiés par le chercheur pour la collecte de l'information. En science politique, l'observation documentaire, l'entrevue et le sondage sont les trois instruments les plus utilisés pour ce faire.
3. Le projet de recherche doit également préciser et justifier les modalités d'application des instruments retenus pour la collecte de l'information. C'est pour le chercheur un exercice nécessaire qui lui permettra de prévoir les difficultés éventuelles à ce niveau et lui facilitera l'analyse de son sujet d'étude.

Comment choisir une technique de collecte de l'information

1. Bien analyser le cadre opératoire afin de déterminer le type d'information nécessaire pour l'analyse que l'on se propose d'effectuer.
2. Apprécier au mieux la démarche exigée par chacune des principales techniques de collecte de l'information.
3. Analyser attentivement le type d'information à recueillir pour réaliser la recherche.
4. Choisir la technique de collecte de l'information en fonction des étapes 2 et 3 en justifiant son choix et en précisant les paramètres en fonction desquels la technique retenue sera utilisée.

Observation documentaire

LOUBET DEL BAYLE, J.-L., *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse, Privat, 1978, pp. 102-110.

MANHEIM, Jarol B., et Richard C. RICH, *Empirical Political Analysis, Research Methods in Political Science*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1981, pp. 210-229.

Entrevue

LOUBET DEL BAYLE, J.-L., *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse, Privat, 1978, pp. 46-77.

SELLTIZ, Claire, Lawrence S. WRIGHTSMAN et Stuart S. COOK, *Les méthodes de recherche en sciences sociales*, Montréal, Les Éditions HRW, 1977, Appendice B, pp. 533-563.

Sondage

BLAIS, André, « Le sondage » dans Benoit Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 317-357.

LOUBET DEL BAYLE, J.-L., *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse, Privat, 1978, p. 46-77.

SELLTIZ, Claire, Laurence S. WRIGHTSMAN, et Stuart S. COOK, *Les méthodes de recherche en sciences sociales*, Montréal, Les Éditions HRW, 1977, pp. 500-531.

Observation directe et observation participante

DESLAURIERS, J.-P. (sous la direction de), *La recherche qualitative : résurgences et convergences*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1985, pp. 31-46.

JOHNSON, Janet B., et Richard A. JOSLIN, *Political Science Research Methods*, Washington, CQ Press, 1986, pp. 223-247.

LAPERRIÈRE, Anne, « L'observation directe » dans Benoit Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 227-246.

MANHEIM, Jarol B., et Richard C. RICH, *Empirical Political Analysis, Research Methods in Political Science*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1981, pp. 166-187.

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

Le cadre opératoire nous indique précisément quelles informations recueillir afin de comparer l'hypothèse à la réalité empirique. Il nous faut maintenant sélectionner un ou plusieurs instruments de collecte de l'information afin d'isoler les éléments pertinents pour la vérification de l'hypothèse.

Pour notre exemple, nous avons choisi la technique de l'observation documentaire en raison de la nature des indicateurs. Les données relatives aux indicateurs de comportement gouvernemental et de comportement du secteur privé font l'objet de compilations régulières, normalement sur une base annuelle, par l'administration publique canadienne. Étant donné que ces informations sont fiables et relativement faciles d'accès, nous estimons pouvoir puiser dans ces sources publiques. La diversité des indicateurs nous obligera à consulter une multitude de sources documentaires officielles. Ainsi, pour connaître la nature et le nombre des accords et traités bilatéraux, deux sources seront privilégiées, soient le *Recueil des Traités du Canada* et le supplément de la revue *International Perspectives*. Les revues *International Canada* et *International Perspectives*, ainsi que la publication officielle *Monthly Record* nous permettront d'obtenir les informations nécessaires sur l'indicateur des visites ministérielles. Les données relatives à l'aide publique au développement pourront être obtenues en consultant les rapports annuels publiés par l'ACDI. De plus, le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, ainsi que la Société pour l'expansion des exportations publient régulièrement des bilans des activités sur la mise en application et le suivi de leurs multiples programmes. La consultation de ces documents nous sera également utile.

Les données relatives aux indicateurs de comportement du secteur privé canadien pourront être obtenues de deux sources privilégiées : la banque de données sur le commerce international du Canada compilée par le ministère des Affaires extérieures et les statistiques économiques mises à jour régulièrement par Statistique Canada.

Nous effectuerons également quelques entrevues préliminaires de responsables gouvernementaux et de fonctionnaires ayant été associés au travail de mise en œuvre de la politique de troisième option afin de vérifier la pertinence des indicateurs et des variables du cadre opératoire. Si les choix initiaux sont confirmés, nous pourrions poursuivre le travail.

En conformité avec le choix de la période d'étude fait au moment de l'élaboration de la stratégie de vérification, la période de consultation des sources s'étendra essentiellement de 1968 à 1981.

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

SIXIÈME ÉTAPE

TRAITER LES DONNÉES

Après avoir formulé le problème et déterminé la question spécifique de recherche à laquelle on compte répondre, après avoir énoncé l'hypothèse et construit le cadre opératoire devant orienter l'ensemble de la recherche et après avoir précisé et justifié le choix de la stratégie de vérification et des instruments de collecte de l'information qui seront utilisés, il nous faut maintenant indiquer comment réaliser l'analyse des données.

Le traitement des données est certainement l'un des exercices les plus difficiles du processus de recherche sur le plan opérationnel. Ainsi, pour simplifier, nous avons subdivisé cette étape en deux sous-étapes principales : la classification de l'information et l'analyse proprement dite des données, la première étant prérequis à la seconde.

Comment classer l'information ?

Après avoir exposé et justifié ses choix en matière d'instruments de collecte de l'information, le chercheur doit prévoir et imaginer la situation à laquelle il devra faire face au moment du traitement des données. En général, il détient une quantité importante de faits ou d'informations dont les liens ne sont pas toujours évidents ou existants, c'est pourquoi il leur faut dès lors transformer ces faits en données. Car les faits en eux-mêmes ne signifient rien, c'est le chercheur qui leur donne leur sens en les transformant en données qu'il analysera et interprétera par la suite selon la problématique de départ.

C'est essentiellement par un exercice systématique de classification de l'information que le chercheur parvient à transformer les faits en données. Le terme « données » est réservé pour qualifier l'information traitée.

La classification de l'information consiste à classer les faits recueillis à l'intérieur de catégories préalablement déterminées par les référents empiriques du cadre opératoire et la ou les techniques d'analyse retenues.

En indiquant ce que l'on doit observer dans la réalité pour vérifier l'hypothèse, le cadre opératoire nous fournit par la même occasion l'amorce de classification en fonction de laquelle nous devons répartir les faits recueillis au moment de l'observation. À cette sous-étape du traitement des données, il nous faut préciser la méthode de classification de l'information que l'on compte utiliser; il s'agit essentiellement d'un rappel des catégories analytiques qui serviront de catégories de classification. Il faudra également indiquer les paramètres en fonction desquels les faits seront inclus dans les catégories de classification.

Dans l'illustration du cadre opératoire, nous avons deux variables indépendantes (dépendance commerciale et dépendance financière) pour lesquelles nous avons construit deux indicateurs (pourcentage des exportations et pourcentage de la dette extérieure) qui sont devenus automatiquement des catégories de classification, puisque c'est en fonction d'eux qu'il nous faudra classer une partie de l'information recueillie. Le projet de recherche doit donc apporter ces précisions et indiquer la procédure pour réaliser la classification. Pour l'exemple retenu, il nous faut d'abord indiquer que l'information sera regroupée pour tenir compte de deux types de flux d'exportation comptabilisés en dollars américains constants, en l'occurrence les flux totaux d'exportation du pays dépendant et les flux d'exportation vers le pays B pour une période donnée. Il faut ensuite répéter l'exercice pour la catégorie Dette extérieure en précisant le type de prêts retenu ainsi que la période privilégiée qui devra, dans ce cas, être la même pour chacune des catégories d'information. Il faut aussi fournir les mêmes précisions à propos de la classification de l'information sur la variable dépendante.

Selon le cas, il pourrait aussi s'avérer utile de recourir à des tableaux, graphiques ou figures afin d'illustrer la manière dont on compte procéder pour présenter les données une fois l'information classifiée. Ces instruments facilitent toujours la compréhension et aident parfois à amorcer l'analyse des données.

Comment analyser les données ?

La classification de l'information nous a permis d'obtenir un corpus structuré de données qu'il nous faut maintenant analyser. Il existe différents procédés auxquels on peut faire appel pour l'analyse des données. Il ne s'agit pas ici de faire le point sur chacun d'entre eux, mais de présenter brièvement ceux utilisés le plus couramment en science politique. Et pour les mêmes raisons qui ont prévalu au moment de la présentation des instruments de collecte de l'information, nous n'allons pas non plus détailler ici les modes d'utilisation de ces procédés. On consultera à cet égard les ouvrages spécialisés déjà publiés sur le sujet.

L'analyse qualitative est un exercice structuré de mise en relation logique de variables et, par voie de conséquence, de catégories de données. C'est le type d'exercice par lequel on tente de reproduire logiquement un schéma mental de l'évolution d'un phénomène ou d'une interrelation entre phénomènes, en essayant de vérifier, par l'observation, le degré de correspondance entre cette construction de l'esprit et la situation réelle. Naturellement, cette façon de procéder, parce qu'elle ne fait pas appel à la quantification, exige du chercheur une attitude d'extrême prudence étant donné les éléments de subjectivité pouvant intervenir au moment de l'interprétation.

L'analyse qualitative peut prendre différentes formes, notamment le *pattern-matching*. L'idée consiste à construire, sur le plan du langage, une reproduction logique la plus fidèle possible d'un comportement séquentiel et de vérifier le degré de correspondance entre cette construction de l'esprit et la situation réelle.

Supposons, pour reprendre l'exemple de Yin, que l'on veuille étudier les conséquences de l'implantation d'un système informatique au sein d'une entreprise. Posons l'hypothèse

que, de l'implantation décentralisée d'un tel système, résultent une augmentation de la productivité et des conflits organisationnels et une réduction des tâches de supervision. Nous avons donc construit mentalement un modèle logique reproduisant une situation empirique. Pour établir la validité de ce modèle, il faut observer la situation réelle afin d'en extraire des faits qui confirmeront que les conséquences anticipées sur le plan du raisonnement logique existent dans la situation réelle. (On pourrait aussi reprendre l'analyse dans le cas, cette fois, de l'implantation centralisée d'un système, auquel cas, les conclusions devraient être contraires à celles de l'exercice précédent.) Il faut toujours être à l'affût, dans ces situations, des menaces potentielles à la validité du modèle. Par exemple, une nouvelle équipe de direction pourrait avoir provoqué les conséquences observées, plutôt que l'implantation du système informatique. La confirmation de la validité du modèle exige par conséquent l'élimination de cette autre explication.

Le *pattern-matching* exige donc une étude comparative structurée entre le modèle imaginé par le chercheur et sa contrepartie sur le plan de la situation empirique. Étant donné que l'on recourt rarement à la quantification dans ce type d'analyse qualitative, il faut accorder beaucoup d'importance à la structuration logique du cadre opératoire dont le lien est encore plus étroit ici avec l'étape du traitement des données.

La construction d'explication est une autre forme d'analyse qualitative; c'est en quelque sorte une variante du pattern-matching. C'est le procédé analytique, associé à l'étude de cas explicative, par lequel le chercheur propose une explication logique en interreliant des variables et tente de valider ou d'invalider l'explication proposée en la comparant à la situation empirique.

Le procédé exige au moins deux opérations de base : la formulation initiale d'un énoncé théorique ou d'une proposition relative à une politique ou un comportement social et la confrontation des résultats de la recherche empirique avec l'énoncé ou la

proposition initiale. Généralement, la validité d'une telle explication n'est assurée que par une étude comparative de cas de même nature.

Ce type d'analyse a été utilisé par Barrington Moore dans son célèbre ouvrage sur les origines sociales de la démocratie et de la dictature dans lequel il énonçait la proposition initiale que les classes sociales dominantes jouent un rôle déterminant dans l'orientation d'une société vers l'un ou l'autre type de régime politique. Son ouvrage est le résultat d'une analyse comparative de six sociétés nationales où il a tenté de vérifier la validité de l'explication postulée à partir d'une grille analytique qu'il a appliquée, de façon normative, à chacune des sociétés retenues.

Ce type d'analyse qualitative peut exiger également d'élaborer des hypothèses rivales que l'on doit infirmer pour que l'explication de base soit validée. Ici encore, il faut construire minutieusement un cadre opératoire de façon à préciser au mieux les catégories de classification de l'information et éviter le plus possible toute confusion quant aux interrelations des variables.

L'analyse qualitative est le type d'analyse de données qui pose le plus de problèmes et qui présente les plus grands dangers sur le plan de l'interprétation. En recourant peu à la quantification — ce qui, soit dit en passant, n'est pas une tare en soi et s'impose souvent par la nature du problème à traiter —, on élargit en effet le champ de l'interprétation et accroît par conséquent les risques de biais de toute sorte. L'analyse qualitative est le procédé de traitement de données qui exige du chercheur le plus de discipline, le plus de rigueur et l'attention la plus soutenue. Le cadre opératoire est plus important dans l'analyse qualitative que dans un autre type d'analyse, car aucune opération spécifique concrète ne l'écarte du traitement des données : c'est sa rigueur qui fait foi de tout.

L'analyse de contenu est souvent présentée comme un instrument de collecte de l'information, négligeant en cela de dissocier l'étape préalable de l'observation documentaire de celle de l'analyse de contenu proprement dite. C'est l'une des seules techniques qui associe aussi étroitement deux opérations de nature différente, mais sur le plan de la logique de la méthode, elle doit

indiscutablement être considérée comme une technique de mesure et d'analyse des données¹.

L'analyse de contenu est une technique d'analyse des données visant à décrire et à interpréter de manière systématique le contenu manifeste des communications. C'est une technique que l'on utilise pour répondre à cinq questions soulevées par l'analyse interne d'une communication : Qui parle ? Pour dire quoi ? Par quels procédés ? À qui ? Avec quel effet recherché ?

Pour effectuer une analyse de contenu, il faut construire une grille d'analyse qui servira à évaluer le contenu des communications. La structuration de cette grille, directement influencée par le cadre opératoire élaboré à une étape antérieure du projet de recherche, exigera par ailleurs la réalisation de quelques opérations préparatoires. Ainsi, il faut d'abord déterminer l'objectif de l'exercice, qui est généralement fourni par le cadre opératoire. Compte tenu de cet objectif, il faut préciser l'univers de l'enquête, c'est-à-dire les catégories et le nombre de documents à traiter, puis déterminer l'unité de mesure (mots, groupes de mots, types d'objectifs, etc.) et enfin choisir les catégories d'analyse ou valeurs des variables en fonction desquelles l'information sera répartie. Par la suite, il sera possible d'effectuer un traitement statistique de l'information classifiée en utilisant diverses techniques telles l'analyse de fréquence, l'analyse associative ou encore la sémantique quantitative.

L'analyse de contenu est sans doute l'une des techniques d'analyse de données les plus utilisées en science politique. Elle sert essentiellement à l'analyse du discours des acteurs pour étudier leurs intentions manifestes ou leurs motivations. Elle est

¹ Certains auteurs classent l'analyse de contenu parmi les techniques de collecte de l'information à partir de la constatation que la grille d'analyse de contenu remplit un peu le même rôle que le questionnaire d'entrevue. Tout en ne rejetant pas cette idée, il faut tout de même rappeler le double rôle de la grille d'analyse de contenu qui oriente à la fois la collecte de l'information et l'analyse des données. La collecte de l'information est en fait de l'observation documentaire. L'analyse de contenu est considérée ici comme une technique d'analyse des données parce qu'on insiste surtout sur ses rôles de classification de l'information et de traitement des données qu'oriente déjà la grille d'analyse de contenu.

également à l'origine de nouvelles techniques pour l'analyse du comportement des acteurs dont, entre autres, en relations internationales, de la *Events Data Analysis*.

L'analyse statistique ou probabiliste vise à établir des relations mathématiques entre les variables déterminées dans le cadre opératoire. L'utilisation de cette technique exige que les données faisant l'objet d'analyse statistique puissent être quantifiées par dénombrement ou mesure et qu'elles soient suffisamment nombreuses pour pouvoir faire intervenir la loi des grands nombres.

Il peut être utile de recourir aux statistiques aux deux étapes du traitement des données. Elles peuvent tout d'abord être utilisées pour décrire les données qui sont alors présentées sous la forme de moyenne arithmétique, d'écart par rapport à la moyenne, d'écart type, de médiane et de quartile, ou encore pour établir, dans l'analyse, des relations mathématiques entre les variables par la construction d'échelles, l'établissement de pourcentages ou d'indices, le calcul de corrélations ou encore l'analyse factorielle. (Il faut posséder une base de plus en plus solide en mathématique à mesure que les procédés utilisés se complexifient.)

L'analyse statistique doit être privilégiée chaque fois que la nature du problème et le type de données en cause le permettent, car elle accroît indiscutablement la précision de l'analyse et réduit ainsi les risques de biais. Il faut cependant être conscient du fait que cette technique comporte aussi ses risques et qu'on doit l'utiliser avec minutie. C'est finalement le nombre de cas à traiter qui détermine s'il est préférable d'effectuer une analyse statistique dans le travail de recherche.

La simulation sur ordinateur est une « technique numérique conçue pour réaliser des expériences sur ordinateur à l'aide de modèles décrivant de façon séquentielle le comportement de systèmes réels »².

² Réjean LANDRY, « La simulation sur ordinateur », dans Benoît Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, p. 419.

Si l'analyse qualitative cherche à établir une correspondance entre un modèle verbal et une situation réelle, la simulation sur ordinateur tente plutôt d'établir une correspondance entre un modèle mathématique, transformé en langage informatique, et la même situation réelle. Pour ce faire, le chercheur transforme les expressions verbales en symboles mathématiques qu'il regroupe, sous forme d'équations, en modèle mathématique cohérent et qu'il active afin de vérifier la concordance des équations du modèle de simulation avec les comportements observés empiriquement.

La simulation sur ordinateur est une technique d'analyse qui sera de plus en plus utilisée dans l'avenir. Elle présente plusieurs avantages pour le chercheur, notamment celui d'étudier un problème empirique ou théorique sans référence à des données empiriques. Elle lui permet également de manipuler, dans un environnement soumis à des contrôles, des symboles mathématiques de façon à examiner dans quelles conditions un terme de l'équation peut varier en fonction d'un autre. Cette technique comporte toutefois quelques risques; en effet, la qualité de ses résultats varie selon la compétence et la prudence de l'utilisateur surtout au moment de la construction du modèle, puisque l'élaboration et l'arrangement des symboles mathématiques résultent des choix personnels du chercheur, lesquels dépendent eux-mêmes de son idéologie et de ses valeurs.

On doit également exercer la plus grande prudence dans l'utilisation même du modèle de simulation dont la capacité de représentation n'est pas illimitée. Il faut être conscient du degré de correspondance possible entre le modèle mathématique et le modèle réel, afin d'éviter les généralisations inappropriées et surtout le danger d'en venir à ignorer une partie du système réel, et donc de l'explication, parce que le modèle mathématique est incapable d'en tenir compte.

Il existe donc différents instruments ou techniques que l'on peut utiliser pour l'analyse des données. Dans le projet de recherche, on n'a pas à appliquer ces techniques, mais on doit indiquer quel instrument sera privilégié lorsque viendra le moment de réaliser la recherche. On doit également y préciser les raisons qui motivent le choix compte tenu de la nature du problème à traiter, des orientations imposées par le cadre opératoire, de la

nature et du degré d'accessibilité des informations requises pour la démonstration et enfin des modalités particulières à l'utilisation de chaque instrument.

Quelles précisions faut-il apporter aux modalités d'application de l'instrument d'analyse ?

Il faut préciser et justifier son choix d'instrument d'analyse des données ainsi que les modalités d'application de l'instrument retenu, de façon à savoir comment procéder avant même d'entreprendre la recherche. Ainsi, on clarifie dès le départ la démarche à suivre, on réduit les risques de confusion ultérieure et, surtout, on prévoit et peut imaginer des solutions aux problèmes pratiques qui risquent de se poser au cours de la recherche.

Les modalités d'application sont spécifiques à chaque instrument d'analyse de données et se précisent à mesure que l'instrument se complexifie. Si, par exemple, on choisit de faire appel à l'analyse de contenu, il nous faut préciser et parfois justifier les modalités d'application pour ce qui est de l'échantillonnage, de l'unité de quantification et des catégories d'analyse retenues. Dans le cas de l'analyse de contenu statistique, il faut également préciser et justifier la forme de calcul retenue. Enfin, il est approprié de joindre à cette partie du projet de recherche une copie du protocole ou de la grille d'analyse qui sera utilisé.

Ces précisions sont essentielles pour le chercheur lui-même qui ne doit pas attendre d'être rendu à l'étape de la recherche concrète pour se demander comment procéder, car il s'expose alors à des retards considérables qui risquent d'avoir des effets négatifs sur la cohérence de la démonstration. Il lui faut savoir dès le départ comment procéder tant sur le plan de la collecte de l'information que sur celui du traitement des données. Les étapes du projet de recherche étant interreliées, des difficultés trop importantes au niveau du traitement des données peuvent empêcher la vérification de l'hypothèse. Il se peut aussi que certaines difficultés de fonctionnement à ce niveau obligent le chercheur à modifier légèrement ou substantiellement le cadre opératoire. Et il est certainement préférable de ne pas être rendu trop loin dans la recherche pour le savoir.

Le traitement des données constitue donc une étape centrale du travail de recherche, puisque c'est sur elle que repose ultimement la vérification de l'hypothèse. Il est par conséquent tout à fait normal d'apporter la meilleure attention possible aux choix qui devront être faits à cette étape du projet de recherche.

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

1. Le traitement des données est l'une des tâches les plus difficiles du processus de recherche. Elle comprend deux étapes principales : la classification de l'information et l'analyse proprement dite des données.
2. La classification de l'information permet de transformer les faits bruts en données. Elle consiste à classer les faits recueillis à l'intérieur de catégories prédéterminées en fonction du cadre opératoire et de l'instrument d'analyse retenu.
3. Le chercheur doit préciser la procédure qu'il retiendra pour effectuer la classification de l'information.
4. Sans un traitement analytique, les catégories de données obtenues ne veulent pas dire grand-chose. Plusieurs instruments ou techniques peuvent être utilisés pour analyser et interpréter les données dont l'analyse qualitative, l'analyse de contenu, l'analyse statistique et la simulation sur ordinateur.
5. Dans le projet de recherche, le chercheur doit préciser et justifier le choix de l'instrument retenu.
6. Le projet de recherche doit aussi préciser les modalités d'application de l'instrument retenu selon les modes d'utilisation propres à chaque instrument.

Comment déterminer la nature du traitement des données

1. S'assurer d'avoir bien compris les implications du cadre opératoire.
2. Bien connaître la nature de l'information en fonction de laquelle on devra travailler.
3. Déterminer les catégories en fonction desquelles il faudra classifier l'information.
4. S'assurer d'avoir bien compris le type de démarche que supposent les principales techniques d'analyse des données.
5. Choisir la technique d'analyse des données appropriée en fonction des étapes 1, 2 et 4.
6. Justifier son choix et préciser les principaux paramètres en fonction desquels on appliquera la technique retenue pour l'analyse des données.

Classification de l'information

LOUBET DEL BAYLE, J.-L., *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse, Privat, 1978, pp. 124-157.

MANHEIM, Jarol B., et Richard C. RICH, *Empirical Political Analysis, Research Methods in Political Science*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1981, pp. 245-270.

Analyse qualitative

YIN, Robert K., *Case Study Research, Design and Methods*, Beverly Hills, Sage, Applied Social Research Methods Series, vol. 5, 1984, pp. 99-120.

Analyse de contenu

KELLEY, Michael, « L'analyse de contenu » dans Benoît Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 293-315.

MANHEIM, Jarol B., et Richard C. RICH, *Empirical Political Analysis, Research Methods in Political Science*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1981, pp. 154-165.

Analyse statistique

BRIMO, Albert, *Les méthodes des sciences sociales*, Paris, Montchrestien, 1972, pp. 337-373.

MANHEIM, Jarol B., et Richard C. RICH, *Empirical Political Analysis, Research Methods in Political Science*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1981, pp. 271-294.

Simulation sur ordinateur

LANDRY, Réjean « La simulation sur ordinateur » dans Benoît Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 417-449.

Avant de procéder à l'analyse des données comme telle, il nous faut mettre de l'ordre dans les informations brutes qui ont été recueillies. Pour ce faire, il faut les classer en fonction de catégories analytiques prédéterminées dans le cadre opératoire; il s'agit, en effet, des multiples indicateurs dont la liste a déjà été dressée et qui sont au nombre de six pour les comportements gouvernementaux et de deux pour les comportements du secteur privé. Il y a également sept catégories dont la fonction est de segmenter, à des fins analytiques, l'espace économique international.

La technique d'analyse de données privilégiées est l'analyse qualitative apparentée au *pattern-matching*; elle devra cependant être complétée par l'utilisation d'un premier niveau statistique, étant donné que les informations recueillies seront quantifiées. Dès lors, il sera possible de manipuler ces informations pour les traduire, lorsque ce sera nécessaire, en pourcentages. Cela dit, la logique générale de l'opération de traitement des données s'avère conforme à celle de l'analyse qualitative. Les opérations quantitatives ont pour seul objectif de nous éclairer sur la dynamique évolutive des indicateurs. La vérification de l'hypothèse résultera ultimement de la mise en relation logique et rigoureuse des variables, à la lumière de leurs manifestations empiriques comme le révèlent les données sur chaque indicateur.

Les modalités d'organisation des données consisteront à établir des distributions des informations relatives à chacun des comportements gouvernementaux et privés, en fonction de l'espace—temps et de leurs orientations géographiques. Les grilles ainsi constituées nous permettront de mettre en évidence des dynamiques évolutives et d'établir les relations logiques entre les phénomènes dont on postule les interrelations. Lorsque ces opérations mentales seront complétées, nous pourrons alors nous prononcer sur la validité de l'hypothèse.

TABLEAU DES PARENTÉS POSSIBLES ENTRE LES STRATÉGIES DE VÉRIFICATION, LES TECHNIQUES DE COLLECTE DE L'INFORMATION ET LES TECHNIQUES D'ANALYSE DES DONNÉES

PRINCIPALES STRATÉGIES DE VÉRIFICATION	PRINCIPALES TECHNIQUES DE COLLECTE DE L'INFORMATION					PRINCIPALES TECHNIQUES DE TRAITEMENT DES DONNÉES			
	Observation documentaire	Observation directe	Observation partielle	Entrevue	Questionnaire	Analyse statistique	Simulation sur ordinateur	Analyse de contenu	Analyse qualitative
Stratégie expérimentale	X	X				X	X		X
Stratégie quasi expérimentale	X					X	X	X	X
Enquête	X				X	X		X	X
Étude de cas	X	X	X	X		X		X	X

PDF Create! 5 Trial
www.nuance.com

SEPTIÈME ÉTAPE

ÉNONCER DES CONCLUSIONS ANTICIPÉES

À cette étape du travail, il ne reste plus qu'à énoncer les conclusions anticipées de la recherche. À la fin de la partie traitant du cadre opératoire, nous avons précisé l'orientation des changements de valeur qu'il nous fallait constater pour infirmer ou confirmer l'hypothèse. Depuis, nous avons franchi d'autres étapes qui nous ont permis d'étudier plus en profondeur la nature de l'information disponible et le type de traitement de données à réaliser. Par conséquent, nous possédons maintenant suffisamment d'informations pour anticiper les conclusions de la recherche quant à la vérification de l'hypothèse sur la base de nos connaissances actuelles.

Il nous faut donc énoncer ces conclusions anticipées qui viennent ainsi mettre un terme au développement logique du projet de recherche, car, en précisant les conclusions éventuelles de notre recherche, nous nous offrons à nous-mêmes et à d'autres une indication supplémentaire pour mieux juger de la cohérence et de la portée de ce projet. Nous démontrons également que l'effort initial d'organisation de la recherche est suffisamment structuré pour nous permettre de passer à la phase d'actualisation. Enfin, nous ajoutons un élément de précision pour mieux évaluer notre travail au cours des étapes antérieures du projet de recherche¹.

¹ Il pourrait également être utile, dans la mesure du possible, d'indiquer en quoi les conclusions éventuelles de la recherche pourraient faire avancer les connaissances à propos d'un objet d'étude donné. Cet élément devient de plus en plus important à mesure que l'on progresse dans un domaine de recherche.

Il importe ici de bien comprendre la nature de l'opération. L'énoncé de conclusions anticipées assure et complète le développement logique du projet de recherche, *mais il ne s'agit en aucune façon de conclusions auxquelles il faut absolument aboutir au terme de la recherche*. Ce sont des conclusions plausibles, sur la base de nos connaissances du moment, et seule la recherche complétée pourra nous permettre de déterminer si ces conclusions anticipées sont valides ou non. Du point de vue du processus de recherche lui-même, cela n'a aucune importance que ces conclusions se révèlent vraies ou fausses; ce qui importe, c'est que les conclusions de la recherche auxquelles nous parviendrons soient appuyées sur une démonstration logique et rigoureuse. Et cela sera d'autant possible que le projet de recherche aura été soigneusement préparé.

En plus d'énoncer des conclusions anticipées, nous devons également faire état des difficultés appréhendées en particulier en ce qui concerne l'application du cadre opératoire, la collecte de l'information et le traitement des données. Ces difficultés appréhendées ne doivent bien sûr pas être insurmontables, car il ne vaudrait pas la peine alors d'entreprendre la recherche. Mais nous devons quand même envisager que des problèmes puissent surgir à l'une ou l'autre étape antérieure. C'est la marque d'un chercheur compétent que de prévoir ces problèmes éventuels, d'en supputer les conséquences et d'imaginer des solutions de rechange. Il faut savoir par exemple que l'inaccessibilité de tel type d'information ou le traitement insuffisant de telles catégories de données peut entraîner une modification du cadre opératoire ou même, à la limite, une reformulation de l'hypothèse. Le projet de recherche doit donc faire état également de ces problèmes éventuels et de leurs implications possibles. Il doit aussi, s'il y a lieu, proposer des solutions de rechange.

Il s'agit donc essentiellement ici d'une étape ou l'on ajoute des précisions afin de compléter le développement logique de l'argumentation du projet de recherche. Ces précisions permettent de mieux évaluer les choix effectués aux étapes antérieures du projet et facilitent par la même occasion le travail de recherche subséquent.

1. Comme complément au développement logique du projet de recherche, il faut préciser les conclusions anticipées de la recherche telles qu'elles nous apparaissent à la toute fin du projet. La recherche pourra valider ou invalider ces conclusions anticipées.
2. Il nous faut également faire état des difficultés éventuelles de la recherche, en évaluer l'impact sur le travail de vérification à venir et proposer, s'il y a lieu, des solutions de rechange.

Comment énoncer des conclusions anticipées

1. S'assurer d'avoir bien compris les exigences de la démarche de vérification de l'hypothèse.
2. Bien connaître la nature des informations avec lesquelles il nous faudra travailler.
3. Sur la base des étapes 1 et 2, formuler les conclusions éventuelles quant aux possibilités de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse.
4. Souligner les principales difficultés envisagées quant à la collecte de l'information et au traitement des données tout en proposant des solutions pour que les difficultés anticipées n'empêchent pas la vérification éventuelle de l'hypothèse.

Après avoir accompli un tel travail préparatoire nécessitant des efforts de conceptualisation et d'opérationnalisation, on devient familier avec son objet d'étude. Il s'avère dès lors plausible d'anticiper les conclusions éventuelles de ses recherches. Pour l'exemple sur la politique de troisième option, les résultats suivants peuvent être prévus :

1. Nous observons, pour la décennie 1970, un maintien de l'appui gouvernemental à la diversification économique (variable indépendante).
2. Nous estimons plausible d'envisager un accroissement des échanges économiques, tant commerciaux que financiers, avec des partenaires autres que les États-Unis et en particulier avec des pays du tiers-monde (variables indépendante et intermédiaire).

Si les résultats empiriques de la recherche vont dans ce sens pour chacune des variables, nous pourrions conclure que l'hypothèse est valide, sinon il faudra l'infirmer.

Il est bon, à cette étape-ci du projet de recherche, de réaliser et de souligner que si les conditions empiriques nécessaires étaient réunies pour valider l'hypothèse, il s'avérerait néanmoins abusif de conclure avec assurance à une relation de causalité entre les variables. En effet, il se pourrait que le phénomène de diversification économique ait été provoqué par des facteurs autres que la mise en place de mesures politiques : la logique sous-jacente était peut-être strictement économique.

Bref, le chercheur doit connaître les limites inhérentes à chaque recherche avant même de l'entreprendre afin de ne pas tirer de conclusions et de généralisations allant au delà des limites autorisées par la base de données empiriques qu'il s'est constituée.

Nous ne prévoyons pas par ailleurs de difficultés majeures sur le plan de la collecte de l'information et sur le plan du traitement des données, puisque nous avons pu vérifier l'accessibilité des sources d'information. Quant au traitement des données, il s'appuie sur des analyses antérieures de même nature.

CONSTRUIRE ET PRÉSENTER LA BIBLIOGRAPHIE

L'élaboration d'un projet de recherche bien structuré nécessite au préalable plusieurs lectures. Cet effort de lecture devra être maintenu puisqu'il nous faudra en effectuer d'autres afin de mener la recherche à terme. D'où l'importance de la bibliographie qui est différente à cette étape de celle que l'on soumet au moment de présenter le rapport de recherche. En effet, la bibliographie d'un travail long ne recense que les textes ayant servi directement à la recherche, tandis que celle du projet de recherche est habituellement plus volumineuse parce que la recherche est loin d'être terminée au moment où on rédige le projet. Il est normal, au terme de cette phase préparatoire, de ne pas avoir pu consulter tous les textes pertinents alors qu'il nous faut avoir repéré à peu près tous les documents éventuellement utiles à notre recherche. C'est au terme de la recherche que l'on est en mesure d'épurer la bibliographie du projet de recherche pour ne retenir, à la fin du travail long, que les textes qui ont été immédiatement utiles pour le travail d'analyse.

La bibliographie du projet de recherche remplit donc un double rôle. D'une part, elle nous permet de savoir s'il existe un matériel suffisant pour mener la recherche à terme. C'est une information qu'il vaut mieux posséder avant d'être rendu trop loin en recherche et l'appréciation à cet égard sera d'autant plus sûre que l'on aura constitué la bibliographie avec méthode en consultant d'abord les bibliographies, générales et spécialisées, les index, les condensés, les banques thématiques informatisées et le catalogue de la bibliothèque. D'autre part, elle nous informe sur le type et les catégories de documents disponibles par rapport au sujet à

traiter. Il est important de posséder cette information dès le départ afin d'orienter plus facilement ses recherches.

Comment présenter la bibliographie ?

Le chercheur doit également pouvoir recourir à cette information de façon systématique et la rendre disponible à toute personne travaillant sur le même sujet. C'est pourquoi les documents ne doivent pas être alignés n'importe comment; on doit respecter à cet égard les règles de présentation en usage tant pour les grandes rubriques que pour les entrées individuelles.

Il existe deux ou trois grands systèmes de présentation des bibliographies. Certaines universités imposent tel système, tandis que d'autres suggèrent des formules aménagées. La situation peut donc varier selon les institutions et il est préférable de s'en informer à son département ou à sa faculté. À l'Université Laval, par exemple, le département de science politique met à la disposition des étudiants un *Guide de présentation des travaux de recherche* adapté du guide en vigueur pour les publications du gouvernement du Québec.

La présentation d'une bibliographie doit respecter au moins deux grandes règles de base. 1) les références doivent être présentées par ordre alphabétique d'auteurs; et 2) on doit distinguer les publications officielles (documents contenant une information de première main et publiés par les gouvernements et les organisations internationales) des travaux (textes des auteurs publiés sous forme de livres, articles de revues spécialisées, articles de journaux, etc.). On demande aussi souvent de distinguer les textes publiés de ceux qui ne le sont pas.

1. La bibliographie du projet de recherche est plus étendue que celle du travail long. Elle permet de déterminer dès le départ s'il existe un matériel suffisant pour réaliser la recherche et indique quel type de matériel est accessible.
2. La présentation de la bibliographie doit respecter les règles en usage à cet égard.

Comment construire et présenter une bibliographie

1. Clarifier l'objet d'étude au moyen de dictionnaires, encyclopédies, annuaires et traités spécialisés.
2. Consulter les bibliographies pertinentes (courantes, spécialisées, etc.).
3. Vérifier à la bibliothèque si le catalogue comprend des textes répertoriés à l'étape 2.
4. Présenter la bibliographie en alignant les entrées par ordre alphabétique d'auteurs et en distinguant au moins les publications officielles des travaux. On peut également établir des catégories selon qu'il s'agit de textes publiés ou non publiés.
5. Se conformer aux autres règles de présentation en vigueur dans son institution.

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE, *Guide pour la présentation des travaux de recherche*, Québec, Laboratoire d'études politiques et administratives de l'Université Laval, 1985.

DIRECTION GÉNÉRALE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES, *Guide de présentation des manuscrits*, Québec, ministère des Communications, 1984, pp. 35-41.

LAGHZALI, Mohamed, et Évelyne TARDIF, *Guide de recherche en science politique*, Montréal, Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal, Note pédagogique n° 1, janvier 1986.

TURABIAN, Kate L., *A Manual for Writers of Term Papers, Theses and Dissertations*, 4^e éd., Chicago, The University of Chicago Press, 1973, pp. 125-131.

CONCLUSION

À des fins pédagogiques, nous avons décortiqué le processus préparatoire à la recherche. (Nous avons ainsi commenté certaines étapes et cette façon de procéder a pu laisser l'impression d'une évolution linéaire à l'intérieur du processus de recherche. [S'il était nécessaire d'agir ainsi pour bien faire comprendre chaque étape du projet de recherche] il faut cependant être conscient que cela ne se passe pas de cette façon dans la réalité. [L'activité de recherche fait en sorte que les étapes du processus se chevauchent. Ainsi, on commence d'abord par formuler un problème et énoncer une hypothèse, mais les opérations réalisées pour déterminer les instruments de collecte de l'information et de traitement des données nous amènent souvent à modifier la formulation du problème ou la structure du cadre opératoire. Ces modifications peuvent entraîner à leur tour des réaménagements de la stratégie de vérification ou du traitement des données conduisant à la formulation de nouvelles conclusions anticipées.

Le processus de recherche sur un objet ou un phénomène donné n'est donc jamais complètement terminé même lorsqu'on présente son rapport de recherche. Nous ne connaissons jamais parfaitement ce qui est extérieur parce que notre instrument de travail, le mode de connaissance scientifique, demeurera toujours, comme tous les autres instruments de ce type, un outil imparfait. Il ne faut pas s'en détourner pour autant, mais plutôt l'utiliser à l'intérieur de ses limites pour poursuivre cette quête infinie visant à réduire le plus possible, sans pouvoir l'éliminer complètement, l'écart entre la réalité et la connaissance que nous pouvons en avoir.

La connaissance scientifique ne peut pas progresser dans la confusion, sauf peut-être au moment des grandes ruptures épistémologiques qui permettent l'apparition de nouveaux paradigmes. Mais en temps normal la recherche scientifique doit être organisée et méthodique; elle doit éviter l'a-peu-près et structurer son propos. Et l'instrument pour y parvenir, peut-être le meilleur, est le projet de recherche.

Le projet de recherche est beaucoup plus qu'un plan de travail, c'est un outil de construction logique du travail de recherche, une séquence logique par le biais de laquelle on structure le lien entre les questions initiales de la recherche, le traitement empirique des données et les conclusions de cette recherche. C'est un schéma d'action qui indique comment franchir un certain nombre d'étapes pour aller du point de départ au point d'arrivée du processus de recherche. En ce sens, le projet est non seulement un outil organisateur du travail, mais aussi de la pensée à propos de ce travail.

Plusieurs étudiants ont déjà eu l'occasion d'apprécier l'importance croissante du projet de recherche à mesure qu'ils progressaient dans leurs études universitaires. C'est un instrument dont le rôle est déjà perceptible lorsque vient le moment d'entreprendre un travail long. Mais son impact majeur se fait encore plus sentir au moment de la structuration du mémoire de maîtrise et de la thèse de doctorat. À ce niveau, c'est souvent ce qui fait la différence entre un travail réussi et un travail raté ou seulement passable. Ce qui, naturellement, n'est pas sans conséquences sur le plan du marché du travail dans la mesure où la façon dont nous avons appris à travailler influe directement sur l'accès à ce marché ainsi que sur la progression d'un individu dans un corps d'emploi donné.

Le projet de recherche n'est pas un exercice que l'on réalise rapidement et sans effort. Il faut y mettre le temps, faire preuve de détermination et ne pas craindre de recommencer certaines parties qui ne nous semblent pas satisfaisantes au premier abord. Nous croyons cependant que l'effort en vaut la peine.

BIBLIOGRAPHIE

- BIZE, P. R., P. GOGUELIN et R. CARPENTIER, *Le penser efficace, tome II, La problématique*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1967.
- BLAIS, André, « Les indicateurs », « Le sondage » dans Benoit Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 133-173.
- BRIMO, Albert, *Les méthodes des sciences sociales*, Paris, Montchrestien, 1972.
- CHEVRIER, Jacques, « La spécification de la problématique » dans Benoit Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 49-77.
- CRÉTE, Jean, « Analyse stratégique du choix d'un candidat dans une circonscription urbaine », *Revue canadienne de science politique*, vol. 6, n° 2, juin 1970, pp. 254-270.
- DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE, *Guide pour la présentation des travaux de recherche*, Québec, Laboratoire d'études politiques et administratives de l'Université Laval, 1985.
- DESLAURIERS, J.-P. (sous la direction de), *La recherche qualitative : résurgences et convergences*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1985.
- DIRECTION GÉNÉRALE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES, *Guide de présentation des manuscrits*, Québec, ministère des Communications, 1984.

- GAUTHIER, Benoît, « Les stratégies de vérification » dans *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 131-152.
- JOHNSON, Janet B., et Richard A. JOSLIN, *Political Research Methods*, Washington, CQ Press, 1986.
- KELLEY, Michael, « L'analyse de contenu » dans Benoît Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 293-315.
- KERLINGER, F. N., *Foundations of Behavioral Research*, 2^e éd., New York, Holt, Rinehart and Winston, 1973.
- LAGHZALI, Mohamed, et Évelyne TARDIF, *Guide de recherche documentaire en science politique*, Montréal, Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal, Note pédagogique n° 1, janvier 1986.
- LANDRY, Réjean, « La simulation sur ordinateur » dans Benoît Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 417-449.
- LANDRY, Réjean, « L'orientation interventionniste des idéologies des partis politiques québécois depuis 1970 », *Politique*, n° 13, printemps 1988, pp. 63-85.
- LANDRY, Réjean, et Paule DUCHESNEAU, « L'offre d'interventions gouvernementales aux groupes : une théorie et une application », *Revue canadienne de science politique*, vol. 20, n° 3, septembre 1987, pp. 525-552.
- LAPERRIÈRE, Anne, « L'observation directe » dans Benoît Gauthier (sous la direction de), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 227-246.
- LAPONCE, Jean, « An Experimental Method to Measure the Tendency to Equibalance in a Political System », *American Political Science Review*, 1966, pp. 982-993.

- LEMIEUX, Vincent, et Raymond HUDON, *Patronnage et politique au Québec, 1944-1972*, Sillery, Boréal Express, 1975.
- LOUBET DEL BAYLE, J.L., *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse, Privat, 1978.
- MACE, Gordon, et Gérard HERVOUET, *La diversification des échanges extérieurs dans la politique canadienne de troisième option*, Québec, Laboratoire d'études politiques et administratives, Université Laval, 1987.
- MANHEIM, J. B., et R. C., RICH, *Empirical Political Analysis, Research Methods in Political Science*, New York, Prentice-Hall, 1981.
- NACHMIAS, David, et Chava NACHMIAS, *Research Methods in the Social Sciences*, New York, St. Martin's Press, 1976.
- SARTORI, Giovanni, Fred W. RIGGS et Henry TEUNE, *Tower of Babel, On the Definition and Analysis of Concepts in the Social Sciences*, Pittsburg, International Studies Association Occasional Paper No. 6, 1975.
- SELLTIZ, Claire, Laurence S. WRIGHYSMAN et Stuart S. COOK, *Les méthodes de recherche en sciences sociales*, Montréal, Les Éditions HRW, 1977.
- SHARP, Mitchell, « Relations canado-américaines : choix pour l'avenir », *Perspectives internationales*, numéro spécial, automne 1972.
- TREMBLAY, Marc-Adélar, *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*, Montréal, McGraw-Hill, 1968.
- TURABIAN, Kate L., *A Manual for Writers of Term Papers, Theses and Dissertations*, 4^e éd., Chicago, The University of Chicago Press, 1973.
- YIN, Robert K., *Case Study Research, Design and Methods*, Beverly Hills, Sage, Applied Social Research Methods Series, vol. 5, 1984.